Nations Unies S/PV.3875



Conseil de sécurité

Cinquante-troisième année

Provisoire

3875e séance

Vendredi 24 avril 1998, à 10 heures

New York

Président :	M. Owada	(Japon)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Sallah
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Afrique

Rapport du Secrétaire général (S/1998/318)

98-85273 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Rapport du Secrétaire général (S/1998/318)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Argentine, du Bangladesh, de la Belgique, du Cameroun, du Canada, de la Colombie, des Comores, de Cuba, de Chypre, de Djibouti, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Éthiopie, du Guyana, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Koweït, du Liban, du Malawi, de la Malaisie, du Maroc, de la Mauritanie, du Nigéria, de la Norvège, de l'Ouganda, du Pakistan, des Pays-Bas, des Philippines, de la République de Corée, de la République-Unie de Tanzanie, de la Tunisie, de l'Ukraine et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jele (Afrique du Sud), M. Baali (Algérie), M. Henze (Allemagne), M. Petrella (Argentine), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Reyn (Belgique), M. Belinga Eboutou (Cameroun), M. Fowler (Canada), M. Ocaziones (Colombie), M. Djabir (Comores), M. Rodríguez Parrilla (Cuba), M. Zackheos (Chypre), M. Olhaye (Djibouti), M. Elaraby (Égypte), M. Samhan Al-Nuaimi (Émirats arabes unis), M. Mohammed (Éthiopie), M. Cornette (Guyana), M. Pal (Inde), M. Wibisono (Indonésie), M. Terzi di Sant'Agata (Italie), M. Ibrahim (Jamahiriya arabe libyenne), M. Abulhasan (Koweït), M. Moubarak (Liban), M. Rubadiri (Malawi), M. Hasmy (Malaisie), M. Zahid (Maroc), M. Ould Deddach (Mauritanie), M. Gambari (Nigéria), M. Kolby (Norvège), M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), M. Kamal (Pakistan), M. Ramaker (Pays-Bas), M. Mabilangan (Philippines), M. Park (République de Corée), M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie), M. Hachani (Tunisie), M. Yel'chenko (Ukraine) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de M. Kofi Asomani, Directeur du Bureau de liaison du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au Siège de l'ONU, une lettre en date du 22 avril 1998 qui se lit comme suit :

> «Je voudrais demander que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, soit autorisée à prendre la parole au Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, au cours de l'examen par le Conseil du point intitulé 'La situation en Afrique'.»

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter Mme Sadako Ogata, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide également d'inviter Mme Sylvie Junod, Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'ai reçu une lettre du Chargé d'affaires de la Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies en date du 20 avril 1998, dans laquelle il demande que le Secrétaire des relations avec les États du Saint-Siège soit autorisé à faire une déclaration au nom du Saint-Siège dans le cadre du débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures, et en l'absence d'objection, j'inviterai en temps opportun le Secrétaire des relations avec les États du Saint-Siège à prendre la parole au Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, l'archevêque Jean-Louis Tauran (Saint-Siège) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1998/318, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté conformément à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité figurant dans le document paru sous la cote S/PRST/1997/46 en date du 25 septembre 1997.

Le premier orateur est le représentant du Gabon.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : C'est grâce à l'heureuse initiative des États-Unis d'Amérique qui exerçaient la présidence du Conseil de sécurité au mois de septembre 1997 que nous nous sommes rassemblés ici aujourd'hui pour débattre de la question cruciale des conflits en Afrique. Nous formons le voeu que nos travaux se déroulent dans un esprit constructif et que, au-delà des bonnes intentions, ils débouchent sur des résultats tangibles, nous voulons dire, suivis d'effets.

À notre sens, le rapport du Secrétaire général présente bien la problématique des conflits en Afrique, et propose un certain nombre de solutions qui méritent la plus grande attention. Nous partageons le diagnostic établi dans ce rapport au sujet des sources de conflit en Afrique qui revêtent à la fois un caractère endogène et exogène. En effet, seule une juste appréhension des sources de conflit permet d'entrevoir des remèdes appropriés, d'une part, dans l'action à mener face aux situations de conflit, et d'autre part, dans la prévention de ces conflits.

Dans cette double perspective, et compte tenu du fait que les conflits qui éclatent en Afrique sont en majorité dus à la faiblesse des économies, nous tenons à insister sur les mesures que devraient prendre les institutions du système des Nations Unies en appuyant les efforts consentis par ces pays. La proposition du Secrétaire général d'examiner les moyens d'élaborer un programme d'ajustement structurel adéquat s'inscrit aussi dans ce sens. Dans cette optique, libérés par exemple du poids de la dette, ces pays auraient plus de chance de réaliser leur intégration économique tant sous-régionale que régionale, comme le prévoit le Traité d'Abuja adopté depuis juin 1990.

Les pays africains, comme on le sait, ont entrepris depuis près d'une décennie de courageuses réformes politiques qui témoignent de leur engagement à bâtir des sociétés plus ouvertes où l'exercice du pouvoir politique repose sur des valeurs démocratiques. Bien que les conflits armés ne soient pas une réalité exclusivement africaine, il n'en demeure pas moins que ceux qui se produisent actuellement sur le continent africain autorisent que l'on accorde à la prévention un caractère d'urgence. L'avis du Secrétaire général selon lequel prévenir les conflits en Afrique, c'est défendre l'humanité elle-même, mérite d'être retenu. Ce souci a d'ailleurs toujours nourri la réflexion et les efforts des États africains qui ont abouti à la création du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

L'Organe central de ce Mécanisme réalise déjà un travail remarquable. Ses membres, quotidiennement saisis des situations de crise qui affectent le continent, proposent des solutions et initient des actions immédiates de nature à faciliter le règlement politique des différends qui surviennent. Le rôle joué par le Mécanisme dans la prévention des conflits armés, par le moyen du système d'alerte rapide qui a été adopté par les États membres, mérite d'être souligné.

Ces mécanismes qui ont déjà montré leur utilité ont besoin d'être renforcés et dotés de tous les appuis nécessaires.

Ces mesures sont importantes et requièrent notre soutien à tous. Car si la plupart des conflits qu'on connaît se déroulent à l'intérieur des frontières nationales, leurs répercussions sont susceptibles d'entraîner des différends interétatiques et même de déstabiliser toute une sous-région.

Toutes les fois qu'ils en ont eu les capacités, les dirigeants et les États africains n'ont ménagé aucun effort pour résoudre les situations de crise avant qu'elles ne dégénèrent en de violents conflits armés. C'est dans ce contexte que le Président de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo, s'est toujours employé à offrir ses bons offices dans le règlement des conflits qui ont affecté des pays africains. Tout récemment encore, entouré de la précieuse assistance d'autres chefs d'État africains, il a accepté d'assurer la médiation dans les conflits qui ont secoué les Républiques soeurs de Centrafrique et du Congo (Brazzaville).

Mais comme l'a relevé à juste titre le Secrétaire général, l'Afrique, en raison de la diversité des sources des conflits, ne peut pas à elle seule ni être tenue pour responsable de leur émergence, ni être appelée à les résoudre toute seule.

L'indispensable coopération pour la prévention des conflits et le maintien de la paix qui doit toujours exister

entre le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales interdit une délégation des responsabilités pouvant prendre la forme d'un désengagement des Nations Unies en Afrique. C'est pourquoi nous continuerons d'affirmer notre préférence pour l'instauration d'un véritable partenariat pour la paix en Afrique, entre l'ONU et les organisations régionales d'une part, et entre les États africains et la communauté internationale d'autre part.

Quelles que soient les solutions préconisées, on n'insistera jamais assez sur le rôle que doit absolument jouer à plein le Conseil de sécurité, comme moteur et rouage essentiel dans la coordination et l'harmonisation des initiatives en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Seul le Conseil est à même de se situer au-dessus de la concurrence et des susceptibilités qui entravent encore trop souvent le dynamisme des divers acteurs qui contribuent à l'indispensable mobilisation de la communauté internationale pour aider à la résolution et à la prévention des tensions en Afrique et, au-delà, dans le monde.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Réalisme, pragmatisme et objectivité, voilà les perspectives qui forment le cadre du très important rapport du Secrétaire général sur les conflits et la paix en Afrique. Et c'est maintenant à la communauté internationale, aux États Membres de l'ONU et à l'Afrique elle-même qu'il incombe de réagir dans cette même optique.

Le Portugal tient à relever le défi du Secrétaire général et il est encouragé par ses promesses selon lesquelles l'ONU ne s'efforce pas seulement de jouer un rôle pour établir un nouveau départ dans ses relations avec l'Afrique mais se félicite également de ce rôle. Nous appuierons ce processus non seulement ici, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans d'autres organes du système de l'ONU, mais également à l'Union européenne et dans d'autres instances internationales.

Un concept semble ressortir du rapport du Secrétaire général, à savoir qu'il y a un besoin fondamental et indispensable de faire preuve de volonté politique. La volonté politique est nécessaire de la part des États africains eux-mêmes, mais également de la part de la communauté internationale dans son ensemble. Il importe de trouver des solutions politiques et non militaires pour résoudre les problèmes qui se posent à l'Afrique aujourd'hui. La volonté politique est nécessaire pour permettre un engagement à l'égard des principes de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de primauté du droit. Il est nécessaire que la communauté internationale fasse preuve de volonté politique pour aider à libérer le développement économique en Afrique de ses contraintes. La volonté politique et le courage sont très nécessaires pour éviter des situations à l'avenir, dans lesquelles l'ONU donne malheureusement l'impression de tourner le dos aux peuples d'Afrique.

Dans un esprit pragmatique, je voudrais faire quelques observations préliminaires sur certains aspects du rapport. Ma délégation pense que pour s'avérer utiles, les dispositifs d'alerte rapide destinés à prévenir des conflits exigent également une intervention rapide. Des mesures concrètes devraient être envisagées pour faire en sorte que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, réagissent à temps aux crises imminentes.

Le Secrétaire général a raison de souligner que lorsque la communauté internationale s'engage à déployer des efforts en vue d'assurer le maintien de la paix, elle devrait éviter que ne se multiplient les efforts de médiation. Ce n'est pas le nombre de personnes en jeu qui importe, mais le fait que leurs efforts soient étroitement coordonnés en vue des mêmes objectifs. L'ONU a un rôle central à jouer à cet égard, comme elle l'a fait au Mozambique, qui représente un modèle à suivre en matière de règlement de conflit.

Les sanctions peuvent s'avérer utiles pour régler des conflits mais nous pensons qu'elles doivent être mieux ciblées afin que les responsables politiques soient directement touchés et que l'ensemble de la population soit épargné autant que possible. Je suis heureux de noter que le Portugal a été en mesure de répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général tendant à prendre des dispositions législatives pour faire en sorte que les violations d'un embargo du Conseil de sécurité sur les armes soient un délit punissable dans les législations nationales. Nous disposons déjà de lois à cet effet.

La prolifération d'armes constitue un fléau pour le continent africain. Il importe de faire davantage pour mettre fin à l'acheminement illégal d'armes, notamment des armes légères, au-delà des frontières, d'un conflit à un autre. Dans ce contexte, je voudrais souligner qu'il importe d'empêcher que les armes qui ont été collectées à la fin d'un conflit ne finissent par être utilisées dans une autre guerre de l'autre côté du continent. L'ONU devrait avoir un rôle très clair à jouer à cet égard, avec l'appui des États Membres, pour veiller à ce que les armes collectées soient détruites.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à l'intention des pays africains afin qu'ils réduisent leur budget de défense. Nous reconnaissons néanmoins que ceci

n’est pas toujours aisé ou possible dans certains cas, lorsque la stabilité nationale est menacée. La communauté internationale peut également apporter sa contribution en fournissant un appui utile, y compris une aide financière, aux gouvernements qui adoptent des accords en vue de réduire leur budget militaire. Le Portugal estime également que la question de la prolifération des armes devrait être examinée par le Conseil de sécurité.

Le Portugal appuie activement les initiatives prises en vue de renforcer la capacité de l’Afrique de faire face aux conflits, y compris les activités de maintien de la paix. La communauté internationale devrait continuer de contribuer au développement de ces capacités. Le Ministre des affaires étrangères du Portugal, M. Jaime Gama, a souligné l’importance que nous attachons à cette question lors de la séance du Conseil de sécurité du 25 septembre 1997, réunie à l’initiative des États-Unis, qui a mené à l’élaboration du rapport dont le Conseil est saisi aujourd’hui. Il a évoqué en particulier le rôle central que l’Organisation de l’unité africaine (OUA) devrait jouer à cet égard.

Mais il a également souligné que les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, avaient la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu’elles ne pouvaient se délester de cette charge. Quand l’Afrique a besoin des Nations Unies, les Nations Unies ne doivent pas lui tourner le dos. Ce n’est pas seulement une question de responsabilité découlant de la Charte des Nations Unies, c’est en fin de compte une question de bon sens. La paralysie que mentionne le Secrétaire général ne doit jamais plus s’emparer de l’Organisation et de ses États Membres.

En termes concrets, l’accent mis dans le rapport sur le déploiement préventif est tout à fait justifié. Une action en temps opportun en vue d’empêcher un conflit peut sauver des vies et des ressources et nous y sommes pleinement favorables. S’agissant de la mise en oeuvre d’un plan de règlement global, le Portugal convient qu’une opération de maintien de la paix pluridisciplinaire pourrait être le meilleur moyen d’instaurer la paix et de jeter les fondements d’un développement durable, fondé sur le respect des droits de l’homme et le relèvement des institutions civiques.

Le Portugal continuera, dans toute la mesure de ses capacités, à contribuer et à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, comme il l’a fait au Mozambique avec l’Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), en Angola avec la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et la Mission d’observation des Nations Unies en Angola (MONUA), et au Sahara occidental avec la Mission des Nations Unies pour l’organisation d’un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

S’agissant de l’assistance humanitaire, nous appuyons de façon générale les recommandations formulées par le Secrétaire général et nous sommes prêts à contribuer activement à leur mise en oeuvre. Nous sommes d’accord que toutes les missions spéciales des droits de l’homme devraient être financées à partir des contributions mises en recouvrement et nous approuvons fermement, avec son concours, l’idée de faire des enfants une «zone de paix».

Les recommandations concernant les camps de réfugiés sont également intéressantes, en particulier celles visant à assurer la sécurité des camps et à séparer les combattants des réfugiés. La proposition tendant à tenir les combattants financièrement responsables de leurs victimes au titre du droit international, lorsque les civils deviennent la cible délibérée d’actes d’agression, est intéressante à la fois pour l’Afrique et pour le reste du monde. Toutefois, nous ne voyons pas a priori comment cela peut être mis en oeuvre.

Nous sommes encouragés de noter l’importance que le Secrétaire général accorde à la consolidation de la paix après les conflits, et notamment de voir qu’il estime que les éléments de la consolidation de la paix doivent être explicitement et clairement identifiés et intégrés, dès le début, dans les mandats des opérations de maintien de la paix. Nous partageons entièrement cet avis. Le Portugal avait d’ailleurs l’an dernier tenté de porter cette question à l’attention du Conseil de sécurité lors de consultations privées en vue d’examiner ce point de manière officielle. Ce processus est crucial pour assurer une transition en douceur après le retrait des opérations de maintien de la paix et de nombreuses composantes de la consolidation de la paix font partie intégrante de ces opérations depuis le début.

Le Portugal est favorable à l’idée d’un «cadre stratégique» en faveur de la consolidation de la paix, qui fournirait une stratégie intégrée, par la définition de critères, pour aider les pays en crise et permettre une intervention coordonnée des États, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales.

À propos de la consolidation de la paix, je voudrais parler du cas de l’Angola, où une opération de maintien de la paix touche à sa fin. Elle a représenté un important investissement dans la paix de la part de la communauté internationale. Mais il reste beaucoup de tâches à terminer, ce qui se fera dans le contexte de la consolidation de la paix telle qu’elle est définie dans le rapport dont nous sommes

aujourd'hui saisis. C'est l'Angola qui permettra de faire la mesure de la résolution de la communauté internationale et de son attachement à ces concepts et nous espérons que tous les États Membres appuieront cet effort et n'abandonneront pas le peuple angolais.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le fait que la paix requiert à la fois une bonne gouvernance et un développement durable. Ce sont là les deux faces de la même médaille. S'il est vrai que la communauté internationale doit aider l'Afrique à parvenir à une véritable croissance économique, il est tout aussi vrai que la bonne gouvernance doit être mise en pratique si nous voulons que le développement et la paix soient profondément enracinés.

Le processus de démocratisation et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit sont les piliers essentiels de l'édifice de la bonne gouvernance. Mais, comme le Secrétaire général nous le rappelle, le développement en soi est un droit de l'homme et l'objectif principal à long terme de tous les pays de l'Afrique.

Ma délégation est prête à oeuvrer sur de nombreuses recommandations formulées par le Secrétaire général dans son très important rapport. L'élan devrait être maintenu et nous pensons que le Conseil de sécurité devrait répondre positivement à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que soit convoquée tous les deux ans une réunion au niveau ministériel pour évaluer la situation et organiser une réunion au sommet.

Comme je l'ai dit précédemment, le Portugal fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les efforts de la communauté internationale en Afrique. À cet effet, nous avons déjà proposé qu'un sommet euro-africain soit convoqué en l'an 2000 afin de nouer, pour la première fois, un dialogue politique au plus haut niveau entre les deux continents. L'Union européenne a adopté cette proposition et des pourparlers ont commencé avec nos partenaires africains en vue de concrétiser cette idée.

Les problèmes qui se posent à l'Afrique ne sont pas faciles à surmonter et de vastes ressources humaines et matérielles sont nécessaires. Mais je suis d'accord avec le Secrétaire général pour dire que ces problèmes peuvent être surmontés avec de la volonté politique. Faisons montre de cette volonté.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe est reconnaissante au Secrétaire général pour son rapport de fond utile sur les causes des conflits et les moyens de surmonter les conflits en Afrique. Nous notons la pertinence de ce document sérieux, très complet et très réfléchi, établi à la demande du Conseil de sécurité à sa séance au niveau ministériel du 25 septembre 1997.

C'est également une importante contribution du Secrétaire général aux efforts que déploie la communauté internationale en vue de promouvoir une paix et un développement durables en Afrique. Le rapport contient une analyse sobre et globale des causes de l'apparition et de la persistance de nombreux conflits armés et de situations de crise en Afrique qui sapent la stabilité politique et économique de toute la région, entraînent des souffrances et des pertes humaines colossales et font obstacle à la réalisation des aspirations de l'Afrique à la paix et au progrès.

Le rapport a ceci de particulièrement important qu'il propose un large éventail de mesures aussi bien à court qu'à long terme en vue de prévenir et de régler les conflits armés et les catastrophes humanitaires et de renforcer la paix et la stabilité sur le continent. Nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général, à savoir que l'on ne peut parvenir à accomplir cette tâche de la plus haute importance sans les efforts soigneusement étudiés et coordonnés de la communauté internationale dans son ensemble et la mobilisation de la volonté politique de tous les États intéressés, à la fois en Afrique et au-delà. La Fédération de Russie est disposée à coopérer de manière constructive en la matière. Nous appuyons la conclusion du Secrétaire général quant à la nécessité d'intensifier les efforts afin de prévenir et de régler les situations de conflit sur la base de la Charte des Nations Unies, l'un de ses principes les plus importants étant le règlement pacifique des différends.

Nous remarquons que le rôle fondamental et les responsabilités du Conseil de sécurité s'exercent au travers de la mise en oeuvre de nombreuses opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Il est parallèlement nécessaire de renforcer la capacité du Conseil à suivre les activités autorisées des organisations et coalitions régionales et sous-régionales en matière de maintien de la paix.

Nous accordons une grande importance aux conclusions apportées quant au rôle prioritaire des Africains eux-mêmes dans la prévention et l'élimination des conflits sur le continent, quant à l'utilisation efficace des mesures de prévention politiques et diplomatiques, quant au renforcement du potentiel africain et au développement d'une étroite coopération entre les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales africaines dans ce domaine.

Le rapport accorde une place d'honneur à la question de l'attitude à adopter vis-à-vis des sanctions, l'accent étant mis sur une approche prudente et sélective qui prenne en compte les limites humanitaires que comporte l'usage de cette arme dont dispose la communauté internationale. Nous appuyons cette position et sommes disposés à élaborer des mesures concrètes propres à la concrétiser. Il faut également que l'on adopte une attitude plus rigoureuse envers le respect des embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du commerce des armes, y compris la prolifération des armes légères, il faut faire la distinction entre le droit légitime de tous les pays d'assurer leur propre sécurité d'une part, et les flux illégaux d'armes d'autre part, flux contre lesquels il faut lutter, comme le souligne à juste titre le Secrétaire général.

Il va de soi que les recommandations figurant dans un rapport aussi complexe et à portée aussi vaste nécessitent une analyse plus approfondie et bon nombre d'entre elles ne relèvent pas de la compétence directe du Conseil de sécurité. C'est notamment le cas des mesures spécifiques au domaine économique, et notamment, par exemple, les recommandations portant sur les mesures immédiates en vue de la conversion en subventions des dettes non épongées. Nous supposons que les instances compétentes étudieront cette idée en profondeur.

Nous jugeons utile de poursuivre, au sein du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies auxquels ce rapport s'adresse, les travaux et l'analyse intensifs portant sur ce document afin de préparer des propositions pertinentes et pratiques en vue d'appliquer ses recommandations.

Cette démarche, qui tient compte de la répartition des tâches et des responsabilités entre les différents éléments de l'ensemble du système, encouragera le renforcement de l'efficacité des activités de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble en matière de prévention et de règlement des conflits en Afrique.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Un des souvenirs les plus marquants et les plus effrayants que j'ai gardés d'un voyage que j'ai fait est celui d'une petite église à une heure de route de Kigali, capitale du Rwanda. J'y suis arrivé un jour de l'an dernier, en début de soirée, et j'ai été conduit dans une petite pièce où il y avait seulement une table. Sur cette table, étaient entassés les crânes de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. On pouvait voir sur ces crânes comment ces gens avaient été tués — non pas par une explosion ou par balles, mais au couteau ou à la machette, des mains de leurs propres voisins. Je n'oublierai jamais la vue de ces restes du génocide qui s'est produit il y a quatre ans au Rwanda. Et plus on apprend sur ce qui s'est passé au cours de cette brève période, alors qu'un million de personnes ont été tuées, plus on se demande ce que nous, le reste du monde, étions en train de faire pour prévenir ou arrêter cela. Il ne faut jamais que cela se reproduise.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la responsabilité de l'avenir de l'Afrique repose bien entendu essentiellement sur le peuple africain et ses dirigeants. Mais la communauté internationale doit également maintenir et renforcer son engagement envers l'Afrique. Comme le montre l'exemple du Rwanda, cet engagement n'a pas toujours été évident. Malheureusement, il y a des exemples encore plus récents — tels que l'est du Zaïre et le Congo (Brazzaville). Je crois que tout au fond de nous, nous savons ce qui est nécessaire. Ce n'est pas par manque de connaissance ou d'information. Pratiquement tous les aspects de la prévention, du maintien de la paix et du règlement des conflits ont été examinés en théorie. Mais tant que nous n'aurons pas donné une réponse adéquate en agissant quand nous sommes confrontés à une crise concrète, tant que nous n'aurons pas manifesté la volonté politique et dégagé les ressources financières nécessaires, cette connaissance ne voudra pratiquement rien dire.

Aujourd'hui, en Afrique, il existe une tendance à la démocratie, à la coopération régionale, au règlement pacifique des différends et au développement durable. Et cette tendance acquiert de l'élan car les modèles du passés sont brisés. Nous devons nous engager à appuyer cette quête africaine pour la paix et la prospérité. Ce qui se passe en Afrique nous touchera tous d'une manière ou d'une autre.

La véritable sécurité commence avec tout un chacun. C'est l'approche adoptée par le Secrétaire général dans son rapport. Tout en reconnaissant toute la portée des mesures nécessaires pour traiter non seulement les symptômes mais aussi les causes sous-jacentes des conflits, le rapport ne perd jamais de vue ce que le Secrétaire général appelle la sécurité humaine. Nous tenons à le féliciter pour son analyse systématique et très ambitieuse. Ses recommandations devraient être suivies par tout le système international. Mon gouvernement s'engage à oeuvrer activement dans toutes les instances pertinentes pour aider à mettre en oeuvre ces recommandations.

Créer des sociétés stables constitue probablement la tâche la plus respectable et également la plus difficile dans

la prévention des conflits. La pauvreté, l'oppression, la faiblesse des politiques économiques et les violations des droits de l'homme doivent être combattues en priorité. Tous ces aspects devraient être particulièrement visés dans le cadre d'une nouvelle politique de partenariat avec l'Afrique. Ces efforts, conjugués à la responsabilité qu'a chaque pays vis-à-vis de son propre développement, sont les pierres angulaires de la politique du Gouvernement suédois à l'égard de l'Afrique. Dans le but d'apporter sa part de contribution, la Suède est en train d'augmenter substantiellement son budget consacré à la coopération pour le développement avec l'Afrique, en vue d'aider à s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Une autre contribution importante à la prévention des conflits consisterait à arrêter la prolifération des armes. Nous nous félicitons des efforts déployés, sur l'initiative du Président du Mali, pour imposer un moratoire sur la production et le transfert des armes légères en Afrique de l'Ouest. La communauté internationale devrait octroyer son plein appui à cette initiative et à d'autres initiatives régionales semblables. En outre, tous les États africains devraient être encouragés à participer au Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous pensons qu'il faudrait stimuler et appuyer la mise au point de mesures de renforcement de la confiance. On peut se fonder sur l'expérience acquise en la matière par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Fuir les zones de conflits armés représente une immense tragédie pour les personnes concernées. Très souvent, cela représente une menace grave pour la stabilité. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à établir un mécanisme international pour aider les gouvernements hôtes à maintenir la sécurité et la neutralité des camps et des colonies de réfugiés.

Les signes de conflit une fois détectés par le système d'alerte rapide doivent déclencher une action immédiate. Des efforts diplomatiques sont au coeur de ces actions, mais en fin de compte, la mise au point rapide d'autres mesures peut s'avérer nécessaire. Le mécanisme de prévention des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) mérite d'être pleinement soutenu. Dans le même temps, le Conseil de sécurité ne peut renoncer à sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité. La capacité d'assurer dans les plus brefs délais une présence internationale est cruciale pour prévenir et contenir les conflits. Des événements prometteurs sont en cours et nous devons tous nous efforcer de trouver les moyens de faire du système d'arrangements relatifs aux forces et moyens en attente des Nations Unies un instrument efficace à déploiement rapide.

Le Conseil de sécurité, et les Nations Unies dans leur ensemble, ont le potentiel de répondre rapidement aux demandes de médiation, de bons offices, de missions d'observation et d'autres mesures préventives, y compris les missions de maintien de la paix. En fait, nous aurions pu ne jamais avoir une si bonne occasion de reconstruire une véritable sécurité commune. Mais cela a souvent été entravé par des restrictions budgétaires. Nous trouvons déplorable qu'il n'existe pas la volonté politique de fournir les ressources nécessaires aux Nations Unies afin de pouvoir mener à bien de telles tâches lorsqu'on en a le plus besoin.

Des conflits continuent d'éclater et d'autres ne sont toujours pas résolus. Nous nous félicitons de la participation croissante de l'Afrique au processus de règlement des différends. La réaction politique qu'a eue l'Afrique face au renversement du Gouvernement légitime sierra-léonais était, espérons-le, un signe que les coups militaires et les violations des droits de l'homme ne seront pas tolérés. Il faut encourager cette tendance. La Suède est prête à continuer d'encourager la capacité africaine de maintien de la paix.

La pratique honteuse consistant à s'attaquer à des civils lors de conflits armés s'est répandue dans le monde entier. C'est là une tragédie morale et éthique. Un effort consolidé doit être consenti en vue de rétablir le respect des normes humanitaires universelles applicables aux conflits armés. Cela nécessite une diffusion du droit international humanitaire et des principes connexes, le contrôle de leur application, des enquêtes sur les violations et les mesures contre l'impunité. L'idée avancée dans le rapport du Secrétaire général consistant à obliger les belligérants à verser une réparation financière aux victimes dans de tels cas vaut la peine d'être examinée.

La protection des enfants dans un conflit armé nous préoccupe particulièrement. Il est absolument intolérable de voir des garçons et des filles de 10 ans portant des fusils presque trop lourds pour eux livrés au combat ou terrorisant leurs voisins et de savoir qu'avec beaucoup d'autres de leur génération, ils sont privés d'une enfance normale. Il faut tout simplement cesser d'employer les enfants comme soldats.

Dans plusieurs situations de conflit africaines, la transition du maintien de la paix vers la consolidation de la paix demeure une tâche essentielle à accomplir. Bien trop souvent, la communauté internationale s'est dégagée de ses engagements avant même de mettre en place des solutions

ou un appui durables en vue d'assurer une stabilité à long terme.

Nous faisons nôtre la recommandation du Secrétaire général en faveur de la création de structures de consolidation de la paix après les conflits et l'inclusion dans le mandat des missions de maintien de la paix des recommandations pour la phase suivant immédiatement le conflit. Une attention particulière doit être accordée aux questions relatives aux institutions démocratiques et au respect des droits de l'homme, ainsi qu'aux mesures de réconciliation. À l'issue d'un conflit, les efforts en vue de la réconciliation sont d'une importance cruciale. Cela exige justice et établissement des faits, mais aussi une vision de tolérance et une future coopération entre anciens ennemis. Alors que nous déplorons les exécutions qui ont eu lieu ce matin au Rwanda, nous pensons que le Tribunal pénal international pour le Rwanda doit jouer un rôle essentiel dans la réconciliation nationale dans ce pays. Pour qu'il puisse rendre justice rapidement, il faut que le Tribunal soit renforcé par une troisième chambre de première instance. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra bientôt une décision à cet effet.

Le Secrétaire général souhaite que son rapport marque un nouveau début dans les relations entre l'ONU et l'Afrique. Il nous a lancé le défi de ce nouveau début, et il nous a montré la voie. Nous tous, Africains et non-Africains, le Conseil de sécurité ainsi que le système des Nations Unies dans son ensemble, nous devons maintenant saisir l'élan acquis et relever ce défi.

M. Dejammet (France) : La France tient à rendre hommage au Secrétaire général pour le rapport qu'il a préparé. Rapport remarquable à double titre : d'une part, par son contenu : il contient des analyses précises et sans fard de la réalité et des expériences passées; il fait aussi des propositions et des recommandations utiles et justifiées; d'autre part, par son opportunité : alors que l'Afrique se trouve dans une phase de transition à la recherche d'une paix et d'un développement durables, le rapport atteste de l'intérêt et de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général nous a dit, voici une semaine, qu'il souhaitait que son rapport marque un nouveau départ dans les relations entre l'ONU et l'Afrique. Nous partageons ce voeu.

Le Secrétaire général a brossé un tableau contrasté de la situation en Afrique. Ce qu'on a appelé «l'afro-pessimisme» a pu et peut encore se nourrir des statistiques sur les conflits et leur cortège de drames, les réfugiés, l'évolution des revenus par habitant, les grandes pandémies, la désertification. En contrepoint, il faut noter toutes les évolutions positives et encourageantes : des crises ont pu être circonscrites avant qu'elles ne dégénèrent grâce à des actions préventives; des conflits ont trouvé des solutions durables; de nombreux pays africains ont fait de réels efforts en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance et ont connu ces dernières années une réelle croissance.

Ainsi que le rappelle le Secrétaire général, beaucoup dépend des Africains eux-mêmes. Toutefois, ceci ne dispense pas les Nations Unies et les États extérieurs au continent de poursuivre leur action en faveur de l'Afrique.

Certes, au cours des dernières années, certains événements ont conduit à se demander si l'Organisation des Nations Unies n'était pas tentée d'abandonner l'Afrique à son propre sort. Dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, l'expérience malheureuse en Somalie avait engendré une évidente réserve à s'engager sur le terrain. Réserves, craintes vérifiées par la suite au Rwanda, où bien peu d'États se sont portés volontaires pour agir, mais aussi dans l'est de l'ex-Zaïre et au Congo (Brazzaville).

L'action des Nations Unies et de ses États Membres doit au contraire soutenir les efforts faits par les pays africains eux-mêmes pour régler leurs problèmes.

Ceci vaut d'abord pour les moyens mis au service de la prévention des conflits. Il faut renforcer la coopération et la coordination entre les différents niveaux concernés : ONU, Organisation de l'unité africaine, organisations ou initiatives régionales. C'est dans cet esprit que la France apportera cette année une aide d'un million de dollars des États-Unis à l'Organisation de l'unité africaine pour son mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Mais le rôle croissant des organisations ou des arrangements régionaux doit être épaulé par l'ONU et le Conseil de sécurité — pour faire prévaloir les préoccupations et les intérêts équitables de l'ensemble des Membres de l'Organisation. Plusieurs exemples récents montrent tout l'intérêt et l'efficacité d'une bonne articulation entre les Nations Unies et le niveau régional : ainsi la médiation africaine compétente pour la République centrafricaine, ainsi la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Sierra Leone se sont-elles tournées vers l'ONU pour obtenir son soutien.

Le Secrétaire général relève l'intérêt des sanctions comme instrument de pression mais il note aussi les problèmes humanitaires que leur application soulève. Il estime que les sanctions doivent être bien ciblées. Comment ne pas partager cette préoccupation?

Le Secrétaire général fait part de ses inquiétudes à l'égard des flux d'armes. La question des transferts illicites d'armes, en particulier de petit calibre, est cruciale. Plusieurs pays africains ont pris des mesures courageuses qui méritent d'être appuyées; hommage à cet égard doit être rendu à l'initiative du Mali. En ce qui concerne le maintien de la paix, l'ONU a joué un rôle positif en Afrique, assurément en Namibie, au Mozambique, en Angola. Le Secrétaire général estime qu'il faut continuer à disposer de toutes les options selon ce que les situations nécessitent. Cela va des opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles à de simples missions d'observation. La contrainte financière, pour importante qu'elle soit, ne doit pas devenir le critère déterminant de décision.

Dans le même esprit, il peut y avoir complémentarité entre les Nations Unies et une force multinationale. Ainsi, en République centrafricaine, la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), après avoir rempli avec succès son mandat, a-t-elle passé le relais à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), opération des Nations Unies chargée d'un mandat plus large.

L'essentiel réside en fait dans la capacité et la volonté des États Membres de répondre aux besoins du moment. Comme le souligne à plusieurs reprises et avec force le Secrétaire général, les États Membres doivent manifester cette volonté politique d'agir et donner à l'Organisation les moyens financiers, matériels et humains d'intervenir.

Dans cet esprit, il importe de renforcer les capacités des États africains de prendre leur part au maintien de la paix dans le monde et notamment en Afrique. C'est le sens de l'initiative présentée l'an dernier conjointement par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis et qui vise, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine à une coordination de la coopération internationale en cette matière.

L'effort de la France au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) s'élèvera cette année à environ 40 millions de dollars des États-Unis. Ceci comprend : l'aide aux pays africains pour la formation au maintien de la paix, y compris l'ouverture en coopération avec la Côte d'Ivoire d'un centre international de formation; le prépositionnement à Dakar de matériel qui pourrait être utilisé par tous les États de la région pour des formations, des entraînements et des opérations de maintien de la paix; l'organisation, en février 1998, par plusieurs États d'Afrique de l'Ouest et la France, d'un exercice multinational de maintien de la paix qui impliquait des contingents d'Afrique et d'autres continents.

Cet encouragement de la France en faveur du traitement multinational des problèmes de sécurité en Afrique se traduit également par le soutien concret apporté à des opérations de maintien de la paix. Ainsi mon pays a-t-il fourni pendant 15 mois le soutien logistique et financier à la MISAB et apporte-t-il avec plus de 200 militaires la contribution logistique à la MINURCA.

Le Secrétaire général exprime les légitimes préoccupations que suscitent les problèmes des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire. Il serait certes irréaliste de penser que, en matière de respect des droits fondamentaux, tous les pays pourraient avancer d'un même pas. Il est néanmoins essentiel d'éviter que ne se crée l'impression que, dans ce domaine, les Nations Unies toléreraient une politique de «deux poids, deux mesures». Leur crédibilité et leur autorité en pâtiraient.

En ce qui concerne les réfugiés, le Secrétaire général estime avec raison qu'il faut tout à la fois garantir leurs droits et leur sécurité, mais aussi assurer la sécurité des pays d'accueil et aider ceux-ci à faire face aux problèmes parfois considérables qu'entraîne l'afflux de réfugiés; enfin faut-il éviter que les réfugiés ne soient utilisés, par les uns ou par les autres, comme prétexte à une action politique ou militaire dont les buts sont étrangers au sort de ces réfugiés. Nous devons, sur ce sujet, prendre en considération les propositions du Secrétaire général.

Nous rendons enfin hommage au travail remarquable accompli en Afrique par les organisations humanitaires, en particulier le Haut Commissariat aux réfugiés, et estimons que tous les États ont le devoir de faciliter et d'aider leur action sur le terrain.

Le Secrétaire général démontre avec raison que, dans bien des cas, la solution durable de l'instabilité et des conflits passe par l'établissement de bases saines à la gestion de l'État et au fonctionnement de l'économie.

La constitution d'un État de droit, qui passe par la clarté des règles, la transparence de l'administration, le fonctionnement régulier du système judiciaire, le respect des engagements et le paiement des dettes publiques et privées,

est indissociable d'une démocratisation durable. Il est heureux de constater que plusieurs États se sont déjà bien engagés dans cette voie.

Dans les pays qui ont connu un conflit interne, une attention particulière doit être accordée à la réconciliation nationale. Seule celle-ci permet de rétablir les bases d'une vie en commun, préalable indispensable pour assurer une paix durable. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre, d'une part, l'application, élémentaire dans une démocratie, de la loi de la majorité et, d'autre part, le non moins nécessaire respect des droits des personnes appartenant à des minorités.

La bonne gouvernance est, de manière significative, devenue un des thèmes centraux de la coopération internationale, notamment avec les actions du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation de l'unité africaine. La dix-neuvième Conférence des chefs d'État de France et d'Afrique, qui s'est tenue à Ouagadougou en décembre 1996 et qui a rassemblé 46 chefs d'État et de gouvernement ou leurs représentants, était consacrée à ce thème de la bonne gouvernance. L'action menée par la France sur un plan bilatéral et au sein de l'Union européenne vise de plus en plus à consolider les progrès de la démocratie et de l'état de droit.

Le Secrétaire général met l'accent sur toutes les réformes que doivent prendre les États africains pour créer les bases d'une croissance soutenue et d'un développement durable. Il a raison de souligner l'importance du développement social. La réussite d'une politique ne se mesure pas uniquement à l'aune des «fondamentaux» et des indicateurs financiers. Il ne peut y avoir de développement et de paix réels sans une élévation substantielle des niveaux d'éducation et de formation, sans une amélioration des systèmes de santé, sans une répartition équitable des fruits de la croissance.

La responsabilité qui incombe au premier chef aux États africains dans ce domaine n'exonère pas les autres pays de leurs obligations. Comment ne pas partager, à ce sujet, les préoccupations qu'exprime le Secrétaire général vis-à-vis de la réduction brutale de l'aide destinée à l'Afrique, ces dernières années? L'aide au développement est un complément indispensable aux politiques menées par les pays africains et elle doit être suffisante et efficace. Ceci concerne en particulier les pays les moins avancés dont les trois quarts sont des pays africains.

Pour sa part, la France maintiendra son effort d'aide. Elle consacre près de 0,5 % de son produit national brut, soit 7,5 milliards de dollars des États-Unis en 1996, à l'aide publique au développement; la moitié de cette aide publique au développement est destinée à l'Afrique, ce qui fait de la France le premier bailleur de fonds à ce continent. Elle a pris d'importantes mesures d'annulation de dette en faveur des États les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique subsaharienne. Elle a récemment décidé d'adapter son dispositif de coopération et d'aide au développement pour le rendre plus efficace, plus cohérent.

Dans les instances internationales, la France n'a cessé de plaider en faveur d'une solidarité active avec l'Afrique : au Sommet du Groupe des Sept à Lyon, en juin 1996, elle a appelé les pays les plus industrialisés à augmenter leur aide à l'Afrique et elle a obtenu que soit défini un nouveau partenariat mondial entre pays en développement, pays développés et institutions multilatérales; elle a aussi, à cette occasion, contribué au lancement de l'Initiative sur la dette des pays les plus pauvres et plaidé avec succès pour une forte augmentation du pourcentage de dette pouvant être annulé au Club de Paris. Lors des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international du printemps 1997, mon pays s'est attaché à défendre la nécessité d'une mise en oeuvre flexible de l'Initiative sur la dette, de manière à prendre en compte la situation spécifique de chaque pays pauvre. Au sein de l'Union européenne, nous avions agi en 1995 pour que les crédits mis à disposition du huitième Fonds européen de développement fussent maintenus en termes réels, acceptant pour ce faire d'augmenter notre propre contribution au Fonds. Dans le débat sur l'avenir de la Convention de Lomé, la France a d'ores et déjà marqué son attachement à la continuité des relations privilégiées de l'Union européenne avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, relations qui se traduisent, faut-il le rappeler, par le fait que 100 % des produits industriels et 97 % des produits agricoles importés d'Afrique par les pays de l'Union européenne entrent dans ces pays sans aucun droit de douane.

Dans cet esprit, la France estime que les États Membres et les instances internationales concernées doivent examiner avec la plus grande attention les remarques et les recommandations que fait le Secrétaire général dans son rapport en matière de restructuration de l'aide internationale, d'allégement du fardeau de la dette, d'ouverture des marchés internationaux, ainsi que d'appui à la coopération et à l'intégration régionales. Nous espérons que son message sera entendu et suivi d'effets.

Le Secrétaire général invite toute la communauté internationale — les États africains, les autres États, les instances multilatérales — à manifester une volonté politi-

que pour consolider et renforcer la paix et le développement en Afrique. Nous sommes prêts à répondre à l’appel du Secrétaire général et à travailler en ce sens au Conseil de sécurité et dans tous les autres organes compétents de l’Organisation des Nations Unies.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise est très heureuse que le Conseil de sécurité tienne aujourd’hui un débat public sur le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique. Lors de la réunion ministérielle du Conseil, en septembre dernier, le Vice-Premier Ministre de la Chine, M. Qian Qichen, a exposé de manière complète les points de vues du Gouvernement chinois sur la situation en Afrique et la politique chinoise menée à l’égard de l’Afrique. Sur cette base, je voudrais faire part au Conseil des observations préliminaires de la Chine et de certaines de ses idées à propos du rapport.

Le rapport du Secrétaire général a une vaste portée. Il contient non seulement une analyse des sources des conflits en Afrique et de leurs conséquences et une vue d’ensemble des expériences et des leçons à tirer de la réponse du Conseil donnée à ces conflits, mais également les points de vues du Secrétaire général sur le développement économique et social de l’Afrique, ainsi que ses espoirs et ses attentes pour les pays d’Afrique. Le Secrétaire général a également présenté des propositions en ce qui concerne le maintien de la paix, la promotion du développement économique et social et le rôle que le Conseil et d’autres instances internationales doivent jouer. Nous croyons que le rapport contribuera a appeler l’attention du Conseil, du système des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière sur l’importance que revêt la solution des problèmes auxquels l’Afrique est confrontée. Cela est tout à fait nécessaire. La délégation chinoise voudrait exprimer sa reconnaissance à cet égard.

Ce débat public devrait également servir à renforcer notre compréhension des questions pertinentes examinées. Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée aux opinions des pays africains et aux organisations régionales africaines. Nous espérons que des actions de suivi, conformes aux réalités de l’Afrique et aux intérêts des peuples africains, seront mises en oeuvre, sur la base d’un échange de vues complet entre toutes les parties, en particulier les pays africains.

L’Afrique est un grand continent, riche en ressources et plein de vitalité. Les peuples africains sont industrieux et courageux. Ils ont fait des contributions et des sacrifices considérables pour le développement du monde. Les pays africains représentent presque le tiers des Membres de l’Organisation des Nations Unies et constituent une force importante dans les affaires internationales. Nous devons considérer l’Afrique d’un point de vue stratégique de paix et de développement à l’échelle mondiale. Sans paix et sans développement en Afrique, il n’y aura pas véritablement de paix et de développement mondial. Il importe donc au plus haut point que l’Afrique soit un partenaire pour le développement sur un véritable pied d’égalité. La communauté internationale a la responsabilité incontournable et commune d’appuyer fermement les efforts des pays africains et d’y contribuer.

Le continent africain a longtemps été frappé par les conflits et a connu des foyers de tension. Comme le Secrétaire général l’a dit dans son rapport, depuis 1970, il y a eu plus de 30 guerres en Afrique, et en 1996 seulement, 14 pays africains ont été touchés par des conflits armés. Les conflits africains ont des causes historiques profondes et se déroulent dans des circonstances complexes. Par conséquent, désamorcer les tensions, maintenir et rétablir la paix sont des tâches considérables. Nous estimons que les conflits et les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques tels que des négociations. Nous apprécions hautement les efforts inlassables faits par les pays africains et les organisations régionales à cette fin et les succès marqués qu’ils ont obtenus. Nous appuyons un rôle renforcé du Conseil pour résoudre les questions africaines et le déploiement à point nommé des opérations de maintien de la paix, conformément à la Charte des Nations Unies et sur la demande des pays africains concernés. En recherchant des solutions aux problèmes de l’Afrique, il est essentiel de respecter les opinions des pays africains, ainsi que leur souveraineté et leur intégrité territoriale, et de respecter le principe de la non-ingérence dans les affaires internes.

La paix et le développement sont inséparables. Sans développement, la paix n’a pas de base solide. Les difficultés économiques de l’Afrique sont l’une des causes profondes de son instabilité. Par conséquent, il est extrêmement urgent pour les pays africains de surmonter les difficultés économiques, de réaliser et d’accélérer la croissance économique. Nous sommes favorables à la proposition du Secrétaire général d’établir des niveaux d’aide qui, nous l’espérons, permettront d’aider davantage l’Afrique.

Nous devons tous comprendre que l’assistance à l’Afrique contribue au développement et à la prospérité du monde et est dans l’intérêt commun de l’ensemble de la communauté internationale. Ce n’est pas du tout une forme de charité à sens unique envers l’Afrique. Il faudrait que l’aide internationale découle des conditions concrètes qui règnent en Afrique et profite véritablement aux Africains, ce sans conditions. Les pays africains sont les maîtres de l’Afrique. Ce sont eux qui connaissent le mieux leurs problèmes et leurs besoins. Ils sont les seuls à pouvoir décider de la voie que va suivre leur développement confor-

mément à leur situation spécifique. Leur imposer un modèle donné irait à l'encontre du but recherché.

La Chine est heureuse de voir que de plus en plus de pays africains tendent à l'unité et au renforcement ainsi qu'à se servir de leurs propres ressources. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales en Afrique jouent un rôle de plus en plus important aussi bien dans les affaires internationales que régionales et ont obtenu des succès louables en matière de résolution de conflits et de foyers de tension africains. Nous appuyons le renforcement soutenu des contacts et de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA ainsi qu'entre les organisations sous-régionales pertinentes. Nous espérons voir les pays africains jouer un rôle encore plus grand sur la scène mondiale.

Nous estimons que le système de l'ONU doit se centrer davantage sur les questions africaines. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à organiser une réunion ministérielle bisannuelle du Conseil de sécurité sur la question de l'Afrique et une réunion au sommet à un moment opportun. D'autres organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods doivent tous également jouer un rôle plus actif. D'autres propositions du Secrétaire général, telles que l'institution de mécanismes tels que celui de groupes d'«Amis» ou de conférences spéciales visant à faire face aux conflits, protéger les intérêts humanitaires des peuples africains, renforcer la capacité de maintien de la paix de l'Afrique et contribuer aux initiatives régionales en Afrique méritent un examen sérieux. Nous espérons que ces propositions se traduiront par des mesures concrètes sur la base de discussions approfondies avec les pays d'Afrique.

La Chine a toujours entretenu des liens d'amitié et de coopération étroite avec les pays d'Afrique. Les dirigeants chinois se sont rendus à maintes reprises en Afrique. Au cours de sa visite en Afrique en 1996, le Président chinois Jiang Zemin a proposé cinq principes pour la mise en place d'une relation stable et à long terme de coopération d'ensemble avec tous les pays d'Afrique, une relation tournée vers le XXIe siècle. Les principes sont les suivants : premièrement, encourager une amitié sincère et devenir un ami fiable aussi bien des «bons que des mauvais jours»; deuxièmement, se traiter en égaux, respecter la souveraineté et s'abstenir de s'ingérer dans les affaires les uns des autres; troisièmement, chercher un développement commun sur la base d'un avantage mutuel; quatrièmement, accroître les consultations et la coopération concernant les affaires internationales; cinquièmement, se tourner vers l'avenir pour créer un monde meilleur. Ces principes définissent les relations sino-africaines.

À ce jour, la Chine a fourni différentes catégories d'aide aux 53 pays d'Afrique et a achevé plus de 600 projets en Afrique. L'année dernière, nous avons signé de nouveaux accords d'aide avec 41 pays africains. Pour s'adapter à l'évolution de la situation, la Chine a réformé les moyens dont elle use pour fournir une aide et a adopté des méthodes supplémentaires, notamment une augmentation de l'aide offerte par l'État avec la participation d'institutions et de compagnies financières. Nous avons également fourni des prêts d'État à des conditions de faveur en Afrique et établi des coentreprises ou des projets de coopération avec des entreprises locales pour exécuter des projets d'aide. L'objectif en est d'aider les pays récipiendaires à mettre au point des projets productifs en se basant sur les demandes et les ressources locales, de renforcer l'efficacité de l'aide, de développer l'emploi local et, en même temps, former du personnel technique et administratif africain. Nous avons signé des accords-cadres avec 20 pays d'Afrique et 10 projets sont déjà en cours. La Chine n'attache pas de conditions à son aide. Nous continuerons de renforcer la coopération économique et le commerce avec les pays d'Afrique et d'appuyer leurs efforts pour éliminer la pauvreté et parvenir dès que possible à un développement économique soutenu.

Résoudre les problèmes de l'Afrique est un défi qui s'impose non seulement à l'Afrique mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale. L'aspiration à la stabilité et à la paix et la poursuite du développement et du progrès sont partagés par tous les pays et les peuples d'Afrique. Nous sommes disposés à relever le défi avec les pays et les peuples d'Afrique afin d'inaugurer des lendemains meilleurs.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite vivement du rapport du Secrétaire général et nous le félicitons de son analyse objective, détaillée et équilibrée des causes des conflits en Afrique.

Nous sommes d'accord qu'il convient d'aborder les causes fondamentales et non pas seulement les symptômes des conflits qui sévissent en Afrique. Les Nations Unies sont exceptionnellement qualifiées pour coordonner une approche globale afin de traiter les causes structurelles à long terme des conflits.

L'analyse que fait le Secrétaire général des réalités de l'action préventive, de la consolidation de la paix et du maintien de la paix en Afrique ainsi que ses recommandations opérationnelles sont également très précises. Nous les approuvons et le Conseil de sécurité devrait en faire de même.

L'Afrique a été ces dernières années le théâtre de certains des plus grands succès de l'Organisation des Nations Unies mais aussi de ses plus grands échecs. Nous devons tirer les enseignements des succès tant que des échecs. Nous devons franchement admettre nos erreurs. Nous aurions dû agir plus rapidement pour assurer la paix en Sierra Leone avant l'assujettissement de sa population aux brutalités qu'a engendrées le coup militaire de l'an dernier. Nous aurions pu et aurions dû faire plus pour arrêter les combats au Congo (Brazzaville).

L'expérience de l'intervention en Somalie a été amère, mais celle de la non-intervention au Rwanda a sans doute été pire — comme l'a si bien rappelé mon collègue de la Suède ce matin. La crainte des coûts financiers de l'intervention ne saurait devenir notre principe directeur. Nous connaissons tous les réalités des conflits internes. Il peut être difficile et dangereux d'intervenir, mais souvent on ne peut faire autrement si l'on veut empêcher l'émergence de catastrophes humanitaires et la propagation insidieuse de l'instabilité. Nous ne pouvons nous dérober devant l'exigence militaire d'interventions humanitaires. Les Nations Unies ont démontré en Slavonie orientale que si elles disposent des mandats pertinents et des ressources nécessaires, elles peuvent aborder les opérations les plus difficiles. Et si elles ne disposent pas des ressources nécessaires, on devrait peut-être réfléchir davantage aux moyens de les lui donner.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que le renforcement à long terme de la capacité de maintien de la paix de l'Afrique est une priorité clef. Il devrait également y avoir un partenariat entre pays développés et pays en développement, entre l'Afrique et la communauté internationale. Nous avons été très heureux de collaborer avec le Zimbabwe et les États de l'Afrique australe dans l'exercice Blue Hungwe de l'an dernier et de participer à l'exercice Guidimakha au Sénégal, cette année. Nous sommes prêts à contribuer à d'autres initiatives africaines semblables.

De nombreux pays africains ont une histoire louable en matière de maintien de la paix au sein de l'Organisation des Nations Unies et nous devons la consolider. Les efforts multilatéraux qui ont été engagés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en consultation étroite avec l'Organisation de l'unité africaine devraient permettre de renforcer la capacité de maintien de la paix de l'Afrique et aider à mettre en oeuvre les recommandations qui figurent dans ce rapport. Ce renforcement de la capacité africaine donnera, nous l'espérons, des résultats positifs à long terme. Mais, à court terme, nous devons, comme le souligne le Secrétaire général, faire montre de volonté politique pour faire face aux conflits auxquels nous sommes confrontés en Afrique. Il ne saurait être question d'un retrait de la part du Conseil de sécurité en Afrique. Ses responsabilités sont bien claires. Les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle clef mais elles ne sauraient remplacer les Nations Unies. Ce qu'il nous faut, c'est un partenariat actif avec l'Afrique. Le Royaume-Uni essaie de faire ce qu'il peut tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil. Nous nous félicitons de la coopération qui a permis de remettre sur pied la Sierra Leone. Nous avons offert 2 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale; nous prions instamment d'autres d'y contribuer rapidement si nous voulons que la paix se maintienne.

Nous sommes d'accord que les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être assortis de recommandations très claires pour permettre une transition vers la consolidation de la paix après les conflits. C'est là un domaine où une meilleure coordination s'impose d'urgence au sein du système des Nations Unies. Nous attendons le développement de stratégies par pays à l'échelle des Nations Unies pour la consolidation de la paix après les conflits, faisant intervenir les institutions de Bretton Woods, ainsi que les institutions des Nations Unies, les fonds et programmes et le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Nous nous accordons à penser comme le Secrétaire général que les sanctions peuvent effectivement encourager les États à se conformer aux normes internationales. Nous pensons tout à fait que, chaque fois que cela est possible, il faudrait faire usage de sanctions intelligentes, ciblées contre les dirigeants politiques et les décideurs. Nous pensons aussi que les sanctions économiques devraient être assorties d'exemptions humanitaires afin de minimiser leur effet sur la population. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils adoptent des lois criminalisant la violation de tout embargo du Conseil de sécurité. Je peux confirmer que le Royaume-Uni poursuit toujours ces violations en appliquant dûment la loi.

Nous approuvons l'appel du Secrétaire général à tous les pays africains pour qu'ils s'inscrivent au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes d'accord pour dire que des registres supplémentaires régionaux seraient très utiles. Dans ce contexte, nous rendons également hommage au Gouvernement malien pour son initiative tendant à instituer un moratoire pour les États de la sous-région du Sahara-Sahel sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes de petit calibre. Notre Département pour le développement international s'est engagé à verser la somme de 300 000 dollars à un projet du Programme de développement des Nations Unies pour appuyer ce moratoire une fois qu'il aura fait l'objet d'un accord.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le rapport sur le besoin de limiter les exportations d'armes. Nous avons proposé et nous essayons actuellement d'obtenir un accord à l'échelle de l'Union européenne sur des normes semblables par l'intermédiaire d'une proposition de Code de conduite de l'Union européenne sur les exportations d'armes.

La prolifération d'armes légères en Afrique est autant le résultat d'un trafic illicite que de transferts légaux. Le rapport le reconnaît. Nous avons travaillé lors de la présidence du Royaume-Uni à l'Union européenne à un Programme de lutte contre le trafic illicite élaboré par l'Union européenne. Un séminaire financé par le Royaume-Uni en Afrique du Sud le mois prochain cherchera à trouver des moyens pratiques d'aborder le problème au niveau sous-régional.

Le Secrétaire général a raison de souligner le sort des réfugiés et nous nous félicitons de son idée de mettre en place un mécanisme permettant d'aider à maintenir la neutralité et la sécurité des camps de réfugiés. Nous sommes également d'accord sur le besoin d'examiner de très près l'assistance humanitaire. Nous appuyons totalement son désir de faire en sorte que l'action humanitaire soit tout à fait conforme aux activités de paix et de développement des Nations Unies, et coordonnée de manière appropriée. Nous espérons que les défis spéciaux qu'il énumère dans ce domaine seront relevés de toute urgence par le Comité exécutif sur les affaires humanitaires. Il peut compter sur notre appui.

Notre appréciation générale de ce rapport s'applique également au chapitre concernant l'établissement d'une paix durable et d'une croissance économique. Nous espérons que l'Assemblée générale aura également l'occasion de discuter de ces questions, mais nous souhaiterions approuver ici même l'évaluation du Secrétaire général qui reconnaît l'importance du respect des droits de l'homme — qui comprennent le droit à l'éducation, aux soins de santé et à un gagne-pain ainsi que des droits civils et politiques — et de la légalité et la nécessité de créer un environnement propice aux investissements et à la croissance économique. Nous nous félicitons de la franchise avec laquelle le Secrétaire général souligne les dommages dus à la corruption. Nous appuyons son appel invitant à adopter dans un délai déterminé une législation permettant de mettre en oeuvre la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a pris l'initiative. Une convention africaine pourrait en constituer une partie importante.

Nous nous félicitons également du fait que le Secrétaire général a lié la question de la lutte contre la pauvreté à celle de la protection de l'environnement. Elles sont toutes deux étroitement liées. Certaines des causes premières des conflits résident dans des questions écologiques. Le Rwanda, par exemple, a la plus haute densité démographique en Afrique. Il est essentiel d'éliminer la pauvreté pour prendre soin de notre planète. Pour y parvenir, l'Afrique a besoin que se poursuive et qu'augmente notre appui financier et moral. Elle le mérite également. Le Gouvernement britannique est pleinement engagé à l'égard des objectifs de développement internationaux fixés par les Nations Unies, y compris la réduction de moitié d'ici à l'an 2015 du nombre de personnes vivant dans le dénuement, l'éducation primaire universelle dans tous les pays d'ici à l'an 2015, la réalisation de progrès en vue d'assurer une égalité entre les sexes et l'émancipation de la femme, ainsi que l'amélioration des soins de santé et la baisse des taux de mortalité. Le Royaume-Uni s'est engagé à augmenter de 50 % ses engagements en ce qui concerne les soins de santé primaires, l'éducation de base, la fourniture d'eau potable en Afrique entre 1997 et 2000. Cela entre dans le cadre de nos efforts pour faire en sorte que ces objectifs se réalisent en Afrique.

Le Royaume-Uni appuie l'appel lancé pour réduire le fardeau de la dette de l'Afrique. Il a déjà transformé en dons toute la dette d'aide publique au développement dont bénéficient les pays les plus pauvres et il appuie la mise en oeuvre rapide et souple de l'Initiative en faveur des pays très endettés, comme l'a dit le Chancelier britannique dans sa déclaration sur le Mandat de Maurice en septembre dernier. Avec d'autres pays créditeurs et avec les institutions financières internationales, nous continuerons d'oeuvrer avec les gouvernements des pays les plus pauvres pour réduire le fardeau de la dette.

Le Secrétaire général cherche l'appui du groupe des principaux pays industrialisés. Je peux l'assurer aujourd'hui que le monde en développement en général, et en Afrique en particulier, occuperont une place prioritaire dans l'ordre du jour du Sommet des Huit, lorsqu'il se réunira à Birmingham du 15 au 17 mai prochain.

La portée et la complexité des conflits en Afrique peuvent paraître énormes, mais le Secrétaire général nous offre un espoir et de nombreuses suggestions pratiques pour améliorer ce que nous faisons sur le plan individuel et sur le plan collectif. Le Gouvernement britannique est désireux d'y répondre. Nous voulons apporter notre contribution à cette volonté politique commune que le Secrétaire général reconnaît à juste titre comme un élément clef pour le succès de la mise en oeuvre de cette série de bonnes intentions. Nous prêterons tout particulièrement attention à nos partenaires africains à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur du

Conseil. Leur détermination, leurs qualifications politiques, leurs qualités de dirigeants sont essentielles pour parvenir aux résultats que nous souhaitons tous.

Entre-temps, le meilleur hommage que nous puissions rendre au rapport du Secrétaire général est d'agir, et ce rapidement. L'Afrique ne peut attendre.

M. Sallah (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, de son rapport sur l'Afrique. Ma délégation voudrait également rendre hommage à la délégation des États-Unis, sous la présidence de laquelle la réunion ministérielle sur l'Afrique s'est tenue en septembre, réunion où le Secrétaire général a été prié de préparer ce rapport.

Ce rapport offre une analyse claire et franche des sources de conflits en Afrique et des raisons de leur persistance. De manière plus importante, le rapport est un catalogue de mesures de redressement nécessaires pour atténuer les souffrances du peuple africain et pour permettre une paix, un progrès et une prospérité durables en Afrique. Le rapport est à notre avis très pratique, suscite la réflexion et nous pose un défi à tous. Ma délégation voudrait une fois de plus féliciter le Secrétaire général de sa préoccupation, de sa sincérité et de sa réflexion, que démontre si bien le rapport que nous examinons.

En tant qu'êtres humains et en tant qu'Africains, nous sommes dans ma délégation profondément attristés par l'évolution récente de la situation qui règne sur le continent africain. L'Afrique est un très grand continent, riche par ses ressources et par sa culture. Toutefois, de manière paradoxale, le continent continue de beaucoup souffrir. De l'esclavage à la colonisation, de l'indépendance à des difficultés économiques inouïes et maintenant à des guerres civiles dans de nombreux États, la population de l'Afrique continue de souffrir. Aujourd'hui, beaucoup d'États africains sont victimes des conflits armés et la grande majorité des Africains vivent dans une pauvreté atroce.

Il est très décourageant de noter que plus de 30 guerres se sont déroulées sur le continent depuis 1970, dont 14 dans la seule année 1996, comme le souligne le rapport. Dans certains de ces pays ravagés par la guerre, la situation humanitaire est atroce. Plus de 8 millions d'Africains sont réfugiés, rapatriés et déplacés à l'intérieur de leur propre pays. La condition actuelle des Africains est lamentable.

Ma délégation est entièrement d'accord avec le diagnostic du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique. Si le peuple africain ne doit pas chercher au-delà de lui-même quant à la responsabilité de sa situation actuelle, plusieurs facteurs extérieurs ont toutefois beaucoup contribué à notre situation. Maintenant que nous faisons le bilan du passé afin de trouver une manière d'aller de l'avant, les États, les institutions et les individus qui ont nui à l'Afrique et avec lesquels nous partageons la responsabilité du triste sort actuel de l'Afrique doivent reconnaître leur responsabilité et s'associer à nous dans notre quête d'une société stable et prospère pour les Africains.

Ma délégation est encouragée de voir qu'aujourd'hui les conflits internes de grande envergure diminuent en Afrique. Les institutions gouvernementales et la société civile continuent les unes comme les autres de développer leurs capacités de prévention, de résolution, et de gestion des conflits. La prévention, la résolution et la gestion des conflits en Afrique est de plus en plus dirigée par l'Afrique. Signalons à cet égard les succès admirables du Groupe de contrôle de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) au Libéria et en Sierra Leone. Ma délégation souhaite également reconnaître le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, par exemple pour ce qui est de la création de la Mission des Nations Unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et récemment, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). Je ne voudrais pas oublier de mentionner également les représentants spéciaux du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs, en Sierra Leone et au Libéria.

Les entités et les acteurs sous-régionaux assument une plus grande responsabilité en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies. L'accent porte maintenant sur l'idée de faire passer le conflit civil du champ de bataille à la table de négociation. En raison de la diminution des conflits internes en Afrique, les rapports ont révélé que les pays d'Afrique subsaharienne se sont associés à la réduction mondiale des dépenses militaires. Nous espérons que cette tendance continuera de se faire sentir dans toute l'Afrique.

Si nous attendons avec intérêt et anxiété que la paix règne partout en Afrique, nous devons souligner que les dividendes de la paix ne sont pas toujours immédiatement présents, en raison du coût exorbitant de la démobilisation et de la restructuration militaire. Le problème consistant à établir une séparation entre les combattants et les réfugiés et le problème toujours croissant que posent les mouvements d'armes transfrontaliers retardent le processus. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des efforts en cours visant à établir une force africaine de réaction aux crises. Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour encourager l'OUA à étudier les propositions tendant à l'établissement

rapide de cette force. Nous devons nous souvenir qu'en tant qu'Africains, nous devons prendre une plus grande part de responsabilité dans la solution des problèmes que connaît l'Afrique.

À l'heure actuelle, il y a une tendance sur le continent africain pour s'écarter des systèmes politiques de parti unique moribonds. L'on comprend mieux les liens étroits et inévitables entre la libéralisation politique, une bonne gouvernance effective et un environnement puissant et sain pour la croissance économique. Aujourd'hui, dans plusieurs pays africains, l'activité et la réflexion politiques sont davantage centrées sur la consolidation de la démocratie. Ainsi en Gambie, le Gouvernement du Président Jammeh se préoccupe de l'approfondissement et de la consolidation des réformes dans le contexte d'une mondialisation croissante. Dans cette atmosphère de changements rapides et de structures fragiles, nous pensons que le chemin sera long et ardu. Nous espérons toutefois ne pas être seuls. Ceux qui ont beaucoup d'expérience en la matière pourraient être pour nous une source d'inspiration.

Au plan économique, le continent africain a connu, ces derniers temps, une croissance économique importante. En 1995, l'Afrique a connu un accroissement de son produit intérieur brut de 3,9 %, et en 1996, il a augmenté de 4,4 %, soit le taux le plus élevé en 20 ans. Ce taux de croissance en Afrique n'a été possible que grâce à des politiques économiques améliorées et mieux affinées et à une compétitivité accrue.

Avec cette tendance croissante, l'espoir existe pour le continent africain. Néanmoins, cette tendance est très fragile. La fragilité des succès économiques récents dans certains États africains, assortie de l'actuelle stagnation économique et des conflits internes en cours dans d'autres, pose au continent africain son plus grand défi. Si ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général quant aux mesures de redressement suggérées dans son rapport, elle voudrait mentionner certains des remèdes les plus fondamentaux.

La stagnation économique et le développement inégal ont beaucoup contribué aux conflits internes et à l'instabilité en Afrique. Aujourd'hui, les plus grands problèmes en Afrique comprennent le fardeau de la dette insupportable, une marginalisation économique, des termes de l'échange défavorables et inacceptables et des conditionnalités douloureuses qui sont contraires non seulement à un processus de paix mais également à des économies en redressement et fragiles.

En septembre 1996, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ainsi que la Banque africaine de développement ont convenu d'une réduction de la dette aux pays pauvres les plus endettés qui entreprennent de sérieuses réformes économiques. Si la récente Initiative en faveur des pays très endettés est considérée par ma délégation comme un geste bienveillant, il reste que les conditions nécessaires pour pouvoir y participer sont trop strictes. Il n'est donc pas surprenant que seuls quatre pays africains puissent répondre à ces critères. Pour que l'Initiative ait un sens, ses critères doivent être tels que les États africains puissent, par un effort raisonnable, y répondre.

La crise de la dette actuelle de l'Afrique n'est pas simplement une création de l'Afrique. Comme la communauté internationale a contribué à créer cette situation peu souhaitable, nous pensons qu'elle ne doit pas seulement le reconnaître mais également assumer sa part de responsabilités. Ce fait renforce l'argument présenté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par le Secrétaire général dans son rapport, et ma délégation espère que l'appel du Secrétaire général à convertir en subventions toutes les dettes bilatérales officielles en cours des pays africains les plus pauvres sera entendu.

Quant à nous, nous ne cesserons pas nos efforts en vue d'une paix durable et authentique pour l'Afrique et d'une justice socioéconomique pour ses peuples. Les problèmes de l'Afrique sont nombreux et très complexes, et un effort international concerté est nécessaire pour les résoudre. Ma délégation est convaincue que plus que jamais, les gouvernements africains ont la volonté politique de mettre fin à la situation actuelle de l'Afrique. Cette tâche est difficile mais pas insurmontable. Avec l'appui de la communauté internationale, nous pouvons réussir. Nous sommes prêts et engagés. La question est — l'êtes-vous?

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter le Secrétaire général de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le rapport traite de certaines des questions les plus importantes inscrites au programme de l'Organisation des Nations Unies, aujourd'hui. En analysant tout l'éventail des facteurs affectant la paix et la sécurité en Afrique, le rapport examine certains des aspects fondamentaux de l'importance actuelle et future des Nations Unies.

Au paragraphe 7 du rapport, le Secrétaire général explique les tâches qui se posent à l'Afrique, continent vaste et varié. Le Secrétaire général a pu mettre en place une approche systématique qui combine une analyse fine et des propositions novatrices en matière de solutions. En outre, le rapport s'appuie sur les expériences récentes des Nations Unies, sur l'expertise acquise en traitant de situations spécifiques et sur une compréhension découlant de

l'examen de sujets plus vastes, tels que l'«Agenda pour la paix» et l'«Agenda pour le développement».

L'un des messages les plus puissants du rapport du Secrétaire général apparaît dans le titre du chapitre IV qui souligne le lien intrinsèque entre l'établissement d'une paix durable et la promotion d'une croissance économique. Nous pensons que ce lien est essentiel. En outre, la croissance et le développement font partie des garanties les plus efficaces pour prévenir les conflits. En tant que tels, ils doivent recevoir la priorité et je voudrais donc en parler de manière assez détaillée

Encourager la croissance et le développement exige la volonté politique d'appliquer certains principes fondamentaux et universellement reconnus d'une économie saine. Ce sont ces principes qui doivent guider la formulation des politiques économiques et sociales, et la prise de décisions en faveur du développement. En tant que pays en transition, la Slovénie est tout à fait consciente des difficultés que pose un ajustement structurel à un système économique mondial très concurrentiel, basé sur le marché. Notre propre expérience soutient l'idée que tous les pays en transition et en développement, y compris ceux d'Afrique, qui souhaitent participer pleinement à l'économie mondiale, doivent — comme le Secrétaire général le souligne au paragraphe 81 — entreprendre les réformes politiques et économiques nécessaires.

L'une des leçons qu'a tirées la Slovénie dans le processus de réforme globale est la nécessité de renforcer et d'améliorer la gestion macroéconomique. Nous apprécions donc hautement la recommandation spécifique du Secrétaire général, au paragraphe 76, selon laquelle une banque centrale forte est l'une des conditions essentielles d'une politique économique stable. Une banque centrale indépendante assure non seulement des taux d'inflation faibles et stables mais elle permet également, par son autonomie à l'égard des ingérences gouvernementales dans la politique monétaire, une saine répartition des pouvoirs dans le domaine économique. Elle agit ainsi comme garantie importante contre la corruption et d'autres fléaux qui accompagnent le développement et l'ajustement à l'environnement économique international concurrentiel.

L'expérience de la Slovénie appuie également l'idée selon laquelle des résultats économiques accélérés exigent une meilleure utilisation des ressources existantes. Malgré la mondialisation des marchés, l'accumulation de l'épargne nationale et une culture de l'épargne doivent constituer l'une des priorités d'une politique de développement efficace. Nous convenons avec le Secrétaire général que l'investissement dans le capital humain, notamment par l'éducation, doit être reconnu comme force motrice de la croissance économique. Après tout, ce sont les citoyens eux-mêmes qui sont la première et la plus importante ressource du développement.

D'autre part, il faut reconnaître que si la mobilisation des ressources existantes est vitale, la communauté internationale a un rôle indispensable à jouer pour créer et maintenir un environnement favorable à l'investissement en Afrique. Malgré les progrès récents, la situation dans de nombreux pays africains est encore caractérisée par l'absence d'infrastructures de base adéquates et par de graves problèmes fiscaux. Ce cadre peut nuire à l'apport de capitaux privés et réduire également les efforts d'encouragement de l'ouverture au commerce, de responsabilité et de protection des droits de propriété. L'aide internationale est donc nécessaire. Cette participation devrait également examiner la question de la suppression du fardeau insupportable de la dette. Une action dans ce domaine contribuerait beaucoup au rétablissement de la stabilité macroéconomique et de la confiance des investisseurs.

La Slovénie apprécie la clarté avec laquelle le Secrétaire général traite de la question de la bonne gouvernance. Nous partageons son opinion selon laquelle il faut créer un environnement où les individus et leurs droits humains sont protégés, où la société civile peut agir librement et où les responsabilités gouvernementales s'exercent de manière appropriée. Nous appuyons également son idée selon laquelle cet environnement doit être appuyé par des mécanismes institutionnels appropriés. Les concepts essentiels sont le respect de la primauté du droit et de l'indépendance de la justice. L'autonomie, l'intégrité et l'indépendance des juridictions doivent être respectées. En fait, la bonne gouvernance et une société fondées sur une application équitable et impartiale du droit sont des éléments essentiels pour la création d'un environnement économique favorable au développement et pour l'exercice des droits de l'homme.

Comme l'on dit toujours, une once de prévention vaut une livre de soins. Néanmoins, la prévention n'est pas toujours possible. Cela s'applique à l'ensemble des efforts pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc essentiel de renforcer les mécanismes de maintien de la paix, d'imposition de la paix et de consolidation de la paix après les conflits.

Dans son rapport, le Secrétaire général présente une analyse réaliste des expériences de l'Organisation des Nations Unies en Afrique. Nous exprimons notre regret devant le fait que certaines de ces expériences ont entravé la capacité des Nations Unies à réagir de manière rapide et résolue face aux crises. Nous espérons que les expériences qui ne peuvent être qualifiées de positives ne continueront pas de dominer la manière dont la communauté internatio-

nale conçoit le maintien de la paix. L'absence de succès de l'une des missions de maintien de la paix en Afrique a eu un effet négatif tout à fait disproportionné. Afin d'assurer la crédibilité des Nations Unies, la communauté internationale doit être prête à agir de manière à promouvoir les objectifs de la paix et de la sécurité en Afrique.

Nous pensons, à l'instar du Secrétaire général, que les opérations de maintien de la paix de l'ONU ne seront pas toujours la meilleure réponse aux problèmes de l'Afrique ou d'ailleurs. En même temps, nous sommes convaincus que le potentiel de maintien de la paix des Nations Unies doit être renforcé. Ce potentiel doit être fondé sur une capacité de dissuasion crédible, appuyée par une volonté politique suffisante de la communauté internationale et par la coopération sur le terrain. Chaque situation doit être examinée par rapport à ses propres mérites par le Conseil de sécurité.

En outre, nous sommes également en faveur d'une coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et les autres organisations régionales et sous-régionales. Nous pensons que cette coopération doit se fonder sur le cadre établi par le Chapitre VIII de la Charte.

La Slovénie appuie sans réserve le principe selon lequel l'aide humanitaire doit être considérée, non pas comme une action de remplacement de l'action politique, mais comme complément à celle-ci. L'aide est une obligation morale qui répond aux symptômes des conflits, mais elle ne traite pas de leurs causes et ne devrait pas être utilisée comme justification à l'inaction politique. En d'autres termes, l'aide humanitaire ne doit pas être une diversion d'autres priorités cruciales du pays hôte et de son peuple. Une affectation rationnelle des ressources entre secours humanitaires et aide au développement est nécessaire.

Nous partageons pleinement l'insistance vigoureuse du Secrétaire général sur la protection des civils, notamment des réfugiés et des personnes déplacées. Il est particulièrement important que des mesures effectives soient prises pour séparer les populations civiles des combattants, chaque fois que cela est nécessaire. La Slovénie appuie également la poursuite de la recherche de méthodes appropriées, aussi bien au niveau international qu'au niveau des pays accueillant des réfugiés, pour maintenir la sécurité et la neutralité des camps et établissements de réfugiés.

La paix est toujours fragile à ses débuts. Les structures de consolidation de la paix ont donc été mises en place dans toutes les situations en Afrique où la paix a pu être instaurée. Lorsqu'une opération de maintien de la paix évolue vers la consolidation de la paix, elle assume un caractère multiforme et de nouvelles dimensions. L'aide d'urgence d'une part, et la reconstruction et le développement de l'autre, sont nécessaires et interdépendants. Un partenariat entr'eux est nécessaire afin que les diverses compétences, capacités et approches face aux solutions soient réunies de manière cohérente et bien coordonnée.

Comme le Secrétaire général le souligne à juste titre au paragraphe 62 de son rapport, il ne s'agit pas de prendre simplement le relais des opérations de secours en passant à la phase d'assistance au développement, car ceci ne peut conduire ni au progrès ni à une paix durable. Nous sommes convaincus de la nécessité de voir les éléments de consolidation de la paix déterminés avec précision et intégrés dans le mandat des opérations de maintien de la paix dès le début. Les priorités, y compris la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme, la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées, la promotion de l'unité nationale, la démocratisation et le relèvement économique sont des éléments sensibles mais essentiels pour une transition fructueuse vers une paix durable.

Certaines situations exigent des approches et des mesures spécifiques, notamment les sanctions prévues au titre du Chapitre VII de la Charte. Un élément révélateur de la tragédie de l'Afrique est que la majorité des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à cette date ont visé des États Membres ou des groupes spécifiques en Afrique. Cela rend les recommandations du Secrétaire général relatives à l'amélioration des régimes de sanctions, dans le contexte de la promotion d'une paix durable en Afrique, tout à fait pertinentes et opportunes.

Comme le souligne le Secrétaire général au paragraphe 25 de son rapport, les sanctions peuvent affecter des victimes non visées. Nous partageons son opinion selon laquelle il faudrait recourir davantage à des sanctions ciblées et accorder plus d'attention aux effets négatifs qui pèsent sur les pays voisins.

En outre, il est nécessaire d'adopter une approche globale et largement acceptée pour gérer les exceptions humanitaires aux sanctions. Les pratiques contemporaines d'imposition de sanctions au niveau régional ou sous-régional doivent être examinées avec attention. Les leçons apprises sont diverses et n'ont pas toujours été positives; elles doivent être gardées à l'esprit dans toute prise de décision future. En même temps, nous approuvons le Secrétaire général lorsqu'il insiste sur la nécessité d'assurer une application plus stricte des sanctions par la communauté internationale. Nous appuyons particulièrement ses recommandations en ce qui concerne la stricte application des embargos sur les armes.

Pour terminer, je voudrais dire que l'éventail et la variété des questions examinées dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique exigent une attention minutieuse. La richesse des idées et des recommandations doit être exploitée. Nous appuyons donc la suggestion visant à poursuivre l'examen de ce rapport non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social (ECOSOC). Ce processus devrait surtout permettre aux organes des Nations Unies de prendre les décisions pertinentes, alors que l'examen du rapport se poursuit.

M. Berrocal Soto (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport objectif, réaliste, lucide et complet sur la situation en Afrique. Ce que nous avons devant nous est un programme d'action ambitieux pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit naturellement jouer un rôle majeur de coordination et articuler la mise en oeuvre des aspects critiques de la paix et de la sécurité.

Une fois de plus, ceci montre dans quelle mesure la réalité économique, sociale et politique de notre époque a modifié les concepts et pratiques traditionnels du Conseil de sécurité ainsi que l'interprétation de ses membres quant aux obligations, droits et devoirs consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés aux Chapitres VI et VII.

C'est en soi un progrès important, et ma délégation est heureuse de voir que nous sommes réunis ici en séance officielle du Conseil de sécurité pour discuter des problèmes de paix et de sécurité internationales en Afrique, dans un contexte intégré et réaliste, en travaillant sur un document de grande valeur politique et qui nous présente objectivement le cadre réel d'une crise continue portant les signes profonds et crédibles d'une crise, non seulement politique et militaire, mais également économique et sociale, avec des causes structurelles. Les 30 guerres récentes en Afrique ne sont qu'une conséquence de cette situation.

À l'ordre du jour du Conseil de sécurité, il y a de nombreux points concernant l'Afrique. Pour chacun de ces points, lorsqu'on approfondit la question et va au delà de l'explosion et des violences de conflits militaires armés et des violations des droits de l'homme, il y a toujours et inexorablement la réalité économique et sociale profonde, décrite en toute objectivité dans le rapport du Secrétaire général. Ce rapport pourrait même constituer la base de débats au Conseil économique et social (ECOSOC) ou d'un débat sur les priorités dans le contexte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est ainsi que les sujets de la paix et de la sécurité internationales et des réalités politiques, économiques et sociales de notre époque sont fondamentalement liés et interdépendants.

C'est pourquoi le Secrétaire général fait bien de nous inviter à réfléchir sur un rapport d'un tel contenu et de telle nature, parce que si la communauté internationale et les pays africains eux-mêmes et leurs organisations sous-régionales et régionales ne s'engagent pas de manière responsable et avec détermination à un grand programme d'action et de développement pour l'Afrique, la crise actuelle de sécurité et de paix persistera et l'on ne trouvera jamais de solution au grand chapitre des guerres de l'Afrique, comme point dominant et central de l'ordre du jour international et du Conseil de sécurité lui-même.

Le rapport du Secrétariat nous indique que l'ère des conflits graves relatifs aux frontières est dépassée en Afrique. Nous ne doutons pas que, politiquement, cela soit vrai, mais il est inéluctable, par exemple, qu'une crise aussi sérieuse et complexe que celle de la région des Grands Lacs, dans une grande mesure, a quelque chose à voir avec ce partage arbitraire et artificiel qui a divisé des ethnies et des peuples, créant des pays et des réalités nationales disparates et disproportionnés entre les puissantes ressources économiques et la grande taille géographique de certains pays, face à la petite superficie territoriale, à la surpopulation et à la pauvreté d'autres. La crise dans la région des Grands Lacs avec toutes ses conséquences humaines douloureuses est l'expression concrète de cette vérité en Afrique.

Si en 1963 la bonne décision prise par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été de ne pas rouvrir le chapitre douloureux des différends frontaliers et territoriaux, aujourd'hui la bonne décision à prendre face à l'avenir doit être, comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, l'union d'efforts et de volontés pour intégrer et développer, avec l'aide et la coopération internationales, des espaces économiques et des entités politiques sous-régionales en Afrique. Il n'y a pas d'autre possibilité de développement si ce n'est la coopération et le travail commun. Il n'y a pas non plus d'autre alternative à la paix.

Cette vision de l'avenir est ce qui nous a le plus satisfait dans le rapport du Secrétaire général Annan. Il ne s'agit pas de rouvrir un débat académique et théorique. Il est question de définir et de mettre en oeuvre un ensemble d'initiatives pratiques de solutions. Il est question d'inverser les priorités et de travailler, avec une vision démocratique et de démocratisation, dans un effort conjoint et total pour faire face aux réalités de l'Afrique. De toute évidence, beaucoup dépendra de l'effort et de l'initiative des pays africains eux-mêmes et des organisations africaines elles-mêmes. Mais beaucoup relève également de la responsabi-

lité de la communauté internationale et de l'ensemble du système des Nations Unies.

Mon pays, de par sa propre expérience, est tout à fait d'accord avec la voie critique et le changement de priorités qui sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Il y a 50 ans que le Costa Rica ne dépense rien en armes et que la priorité des dépenses publiques vise essentiellement l'éducation, la santé préventive et l'infrastructure. Nous ne conférons pas à notre expérience et à notre décision nationale en matière de désarmement une validité générale, mais il est vrai que sans investir intensément et systématiquement en ressources humaines et sans créer des conditions adéquates et modernes d'infrastructure et de communications internationales, la lutte pour le développement économique, la justice sociale et l'institutionnalisation démocratique serait alors une mission impossible à réaliser. Ne plus investir en armes est, sans nul doute, la décision la plus simple et la plus sage pour les pays en développement. Investir dans notre population en nous tournant vers le XXIe siècle, tel est le défi essentiel des pays en développement. C'est le cas de l'Afrique, comme il en est de l'Asie ou de l'Amérique latine et les Caraïbes.

Nous sommes donc tout à fait d'accord avec ce changement des priorités et cette perspective démocratique et de démocratisation auxquels nous invite le Secrétaire général Annan. De toute évidence, les pays africains et tous les pays du monde en développement, sans exception, doivent travailler en vue de la séparation effective des pouvoirs de l'État, de la bonne gestion des affaires publiques, du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Bien entendu, le développement durable également exige que l'on prenne des décisions réalistes et concrètes pour équilibrer les budgets, obtenir des équilibres macroéconomiques appropriés, attirer des investissements et créer des conditions favorables à la libre concurrence dans les affaires et le commerce. Nous y travaillons tous dans le monde en développement — certains plus que d'autres.

Pour cela, le Costa Rica se félicite au plus haut niveau de pouvoir dire au Secrétaire général au cours de cette séance officielle du Conseil de sécurité que nous nous identifions tout à fait à sa vision démocratique et de démocratisation de l'avenir de l'Afrique. Pour mon pays, le grand défi politique et historique lancé à nos frères africains en cette fin de siècle est le succès et la consolidation des systèmes constitutionnels de gouvernement, accordant la primauté au pouvoir civil par rapport au pouvoir militaire et résultant de processus électoraux transparents et libres. Pour parvenir à cet objectif, la volonté politique des Africains sera absolument irremplaçable. C'est aux dirigeants, aux partis politiques et à la société civile des différents pays d'Afrique qu'il incombe d'assumer totalement cette tâche énorme, complexe, difficile et historique de construire, de consolider et de préserver la démocratie et la liberté en Afrique.

En Amérique latine, nous savons parfaitement que la démocratie, comme cadre et réalité politique, ne prévaut et ne se renforce que dans les sociétés qui ont éliminé l'ignorance, l'analphabétisme, la pauvreté et l'insalubrité. Dire l'inverse serait prêcher dans le désert. Sur des terres de pauvreté et d'injustice sociale, il est difficile de promouvoir et de développer la liberté. L'histoire politique et l'énorme lutte décisive pour la démocratie en Amérique latine des dernières décennies sont une preuve flagrante et irréfutable de cette vérité. Si la liberté et la démocratie sont en vigueur aujourd'hui sur nos terres, c'est parce que nos peuples, en fin de compte, ont commencé à gagner la guerre contre la pauvreté et l'ignorance.

Le résultat a de même été la diminution des conflits militaires et l'obtention de la paix, entre des pays qui, comme ceux de l'Amérique centrale, par exemple, il n'y a que quelques années, se livraient des guerres civiles et fratricides. Ceci, qui est vrai pour nous, l'est également pour nos frères d'Afrique.

Mon pays, qui a été à l'épicentre même de la turbulence des guerres centraméricaines, insiste donc pour souligner la vision réaliste du rapport du Secrétaire général et son appel à l'aide et à la coopération internationales qui, à cause des conditions exceptionnelles de nombreux pays africains, établit un juste équilibre entre la volonté politique et l'effort qui incombe aux Africains et les responsabilités inéluctables qui incombent également aux pays développés, à la communauté internationale et à ses organisations, y compris de manière active celles de Bretton Woods. La responsabilité nous incombe tous et pas seulement à l'Afrique.

L'on ne pourra jamais demander aux pays africains de passer directement de la crise économique et la guerre civile à des programmes d'ajustement structurel, à l'ouverture des marchés, à la concurrence internationale et à la mondialisation. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et avec d'autres instances internationales, devront adapter leurs programmes et leur approche à la réalité africaine, à ces réalités que l'on ne saurait remettre en question, et construire à partir de ces réalités, tout comme le Conseil de sécurité, dans son agenda de paix et de sécurité internationales, devra continuer d'oeuvrer en étroite collaboration avec l'OUA et avec d'autres instances sous-régionales pour le succès de ses opérations de maintien de la paix. Ces relation et coopération étroites entre l'ONU et l'OUA sont essentielles au succès de notre travail au Conseil de sécurité.

Comme le dit fort justement le Secrétaire général, M. Annan, c'est une obligation et une responsabilité que nous devons tous assumer. Ce qui est important c'est la détermination et la sincérité qui, sans doute, seront mises à l'épreuve à de nombreuses reprises, en Afrique et ici, au Conseil de sécurité, ainsi que dans toutes les multiples instances de décision du système des Nations Unies.

Enfin, et si nous sommes logiques, véritablement logiques, avec ce que nous croyons et ce que nous affirmons, nous pourrons alors être d'accord avec le Président Mandela et nous féliciter avec nos frères africains de ce que nous sommes parvenus à notre objectif et que la renaissance de l'Afrique en est à sa pleine apogée.

Malgré les énormes difficultés, mon pays est sûr que ce jour n'est pas éloigné. L'Afrique, sans aucun doute, dispose des ressources et des capacités humaines pour y parvenir.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : «L'Afrique civilise l'Amérique». Telles sont les paroles d'un penseur politique brésilien du XIXe siècle, qui sont vraies à plus d'un égard. L'influence africaine n'est mieux ressentie ailleurs qu'au Brésil. Notre culture, nos croyances, nos valeurs, la manière même dont notre créativité s'exprime ont été façonnées dans une grande mesure par la contribution africaine. Il est donc tout à fait naturel que le Brésil ait participé activement à de nombreuses initiatives plurilatérales et bilatérales visant à stimuler les forces de la paix et de la réconciliation en Afrique. C'est le cas de la Communauté des pays lusophones, de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud et des efforts déployés en vue de la constitution d'un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires, entre autres — outre notre participation active aux efforts de paix en Angola et au Mozambique. Nous avons suivi avec grand intérêt les débats qui ont eu lieu en septembre dernier au cours de la séance ministérielle sans précédent du Conseil de sécurité sur l'Afrique, et nous sommes heureux de participer aux délibérations d'aujourd'hui.

L'Afrique est à la fois unique pour ce qui est de son héritage culturel et historique et un riche et profond dépositaire de notre humanité commune. En traitant de l'Afrique en tant que question séparée, nous n'allons pas perdre de vue la dimension universelle de son caractère individuel. L'attribution du prix Nobel de littérature à pas moins de trois éminents écrivains africains au cours de la dernière décennie représente tant une reconnaissance de la grande valeur de ses traditions spécifiques qu'un hommage à la réflexion brillante sur le sort de l'humanité tout entière.

Au cours du passé récent et moins récent, le sort de l'Afrique a été assujetti à ce que le Président Mugabe du Zimbabwe a qualifié, dans un euphémisme généreux, «une ingérence étrangère inattendue et troublante». Le traumatisme de l'esclavage et de la manipulation brutale des forces extérieures ne sera sans doute jamais totalement effacé de la mémoire collective africaine. Toutefois, comme un nombre croissant de dirigeants africains l'ont souligné, c'est en traitant de manière créatrice et efficace des privations du présent que les horreurs du passé seront surmontées et que les perspectives d'avenir seront plus brillantes. Ce processus implique que l'on s'en tienne aux épisodes tragiques de dévastations auto-infligées, dont l'Afrique peut apprendre à se sortir en s'inspirant des paradigmes émanant de ses propres civilisations anciennes. N'oublions pas que longtemps avant que la résolution des conflits soit examinée par les grands penseurs du monde développé, elle florissait dans les conseils de sages de sociétés africaines précoloniales.

Dans l'image cyclique des concepts existentiels yoruba, la cicatrisation et la reconstruction nécessaires à ce stade important de l'évolution de l'Afrique pourraient être placées de manière symbolique sous les auspices d'Obatala — ou *Oxalá* — le dieu qui représente la croissance du psychique humain où les vertus d'accommodement social et individuel résident : patience, compassion et paix. La lutte victorieuse contre le racisme institutionnalisé en Afrique du Sud est un exemple marquant d'une transformation expiatoire par des moyens pacifiques, qui place son dirigeant, le Président Nelson Mandela, dans une catégorie sans pareille dans le monde contemporain. Dans notre propre contexte des Nations Unies, les qualités de dirigeant dont a fait montre le Secrétaire général, qui a pu prouver les pouvoirs de la diplomatie même aux plus sceptiques, est une source d'inspiration sans égale.

Nous sommes en fait reconnaissants au Secrétaire général Kofi Annan d'avoir présenté au Conseil de sécurité un rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Son analyse objective et ses recommandations demandent un examen minutieux non seulement par le Conseil de sécurité, mais également par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et par d'autres composantes du système des Nations Unies. Au cours des semaines et des mois à venir, il nous reviendra de traiter de la manière la plus efficace les suggestions formulées par le Secrétaire général afin que notre prise de conscience accrue des défis auxquels est confrontée l'Afrique se traduise rapidement dans des progrès tangibles.

L'Afrique ne doit pas être définie comme un continent englué dans des conflits. Comme cela est largement reconnu, il y a de nombreuses parties de l'Afrique où la paix et

la croissance économique prennent racine. Si nous concentrons nos remarques aujourd'hui sur les parties du rapport du Secrétaire général qui traitent de conflits, c'est parce qu'il s'agit du domaine de responsabilité incontesté du Conseil de sécurité.

Réfléchissons au besoin de conformité dans la quête de solutions concernant des régions en crise. L'éruption de formes intercommunales ou d'autres formes de violence dont nous avons été témoins ces dernières années en Somalie, dans la région des Grands Lacs et au Libéria, ne sont pas véritablement différentes des situations existantes dans d'autres parties du monde.

Le Secrétaire général déclare dans l'un des paragraphes concluant son rapport que

> «L'Afrique doit démontrer qu'elle a la volonté de rechercher des solutions politiques plutôt que militaires aux problèmes.» (*S/1998/318, par. 105)*

Nous pensons qu'il s'agit d'un postulat qui doit s'appliquer dans le monde entier. Ce qui est encore plus important, il doit s'appliquer également aux efforts des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Nous apprécions les leçons tirées des approches prises par le Secrétaire général en examinant l'expérience récente des Nations Unies en matière de maintien de la paix en Afrique. Mais certaines erreurs du passé méritent d'être soulignées une nouvelle fois. Si les souvenirs de la Somalie sont si troublants pour nous, c'est sans aucun doute à cause de l'effet négatif sur la crédibilité de l'ONU qui a résulté du phénomène que l'on a connu comme «le passage de la ligne de Mogadiscio», ou qui a été qualifié de «fourvoiement progressif de la mission» dans l'ex-Yougoslavie — en d'autres termes, mélangeant le maintien de la paix avec l'imposition de la paix. Nous aurions des difficultés conceptuelles très sérieuses avec un ordre du jour des Nations Unies qui semblerait accorder la priorité à la diplomatie et au dialogue au niveau local tout en assumant une attitude militariste pour ce qui est des efforts multilatéraux. Bien que le déploiement d'opérations ayant une «capacité de dissuasion crédible» puisse être nécessaire dans des situations extrêmement graves, nous devons nous prémunir contre la tentation de rechercher des solutions à prédominance militaire à des problèmes qui nécessitent le dialogue et la diplomatie.

Nous félicitons le Secrétaire général pour avoir introduit un sous-chapitre sur la prolifération des armes en Afrique dans son rapport. Nous sommes d'accord avec sa conclusion selon laquelle le Conseil de sécurité devrait se saisir de toute urgence de cette question. Pour donner un sens opérationnel à cette recommandation, un mécanisme approprié devrait être élaboré pour proposer et mettre en oeuvre les moyens de lutte contre les courants d'armes illicites dans les zones de conflits. Une plus grande adhésion des pays africains au Registre des armes classiques de l'ONU contribuerait également à l'instauration de la confiance dans les zones instables. Nous sommes également d'accord avec les perspectives générales du rapport concernant les sanctions, notamment lorsqu'il est suggéré qu'alors que les embargos efficaces sur les armes diminuent la capacité des belligérants à soutenir des combats prolongés, des sanctions économiques sans discrimination tendent à avoir un effet sur la population civile plus directement que sur ceux qui sont responsables des menaces à la paix.

Nous voyons le bien-fondé de la distinction entre les causes internes et les causes externes des conflits en Afrique, qui a été proposée dans le rapport. Mais il est bon de se rappeler que même les causes internes ont souvent une composante externe. Il est impossible de dissocier la prolifération des dictatures au cours des premières décennies postcoloniales de la rivalité bipolaire de la guerre froide. Au nombre des éléments aux conséquences particulièrement néfastes, avec des prolongations jusque tard dans les années 90, il y a les arsenaux accumulés par certains des régimes les plus répressifs de l'Afrique dans les décennies précédentes, avec le soutien ostensible, ou dissimulé, de puissances externes.

Alors que les dernières années ont souvent été marquées par la violence, la désintégration et même les génocides, le vent de changement qui a balayé l'Afrique est aussi source d'espoir. Mais pour que les forces positives du changement et de la réforme puissent progresser en Afrique, un nouvel esprit de coopération plus clairvoyant doit exister chez les acteurs internationaux qui sont capables de changer les choses. En outre, étant donné le contexte historique des quelques derniers siècles, durant lesquels les sociétés africaines traditionnelles ont été soumises à une exploitation et à une déstabilisation systématiques, aborder les questions africaines avec la moindre once de supériorité morale est tout simplement inconcevable. La communauté internationale devrait répondre de manière créative aux aspects positifs de l'évolution de l'Afrique et réagir aux aspects moins positifs par un dialogue constructif et attentif avec les Africains eux-mêmes. L'objectif d'un tel dialogue ne devrait pas être d'imposer des conclusions définies unilatéralement mais d'aider — lorsqu'une aide se révèle nécessaire — les Africains à trouver eux-mêmes et à mettre en oeuvre les solutions qui s'imposent.

Nous convenons de la nécessité d'une approche de l'assistance humanitaire coordonnée et fondée sur des principes. Deux considérations importantes sont à prendre

en compte à cet égard. Premièrement, étant donné qu'il y a d'autres organes des Nations Unies chargés de s'occuper des problèmes humanitaires, il sera nécessaire de mettre au point des mécanismes adéquats pour une coordination efficace. La composante humanitaire du Conseil économique et social, mentionnée par le Secrétaire général dans ses propositions de réforme, pourrait jouer ce rôle. Deuxièmement, en se rappelant les leçons du passé, le Conseil de sécurité devrait veiller à ne pas laisser l'action humanitaire se transformer en moyen déguisé de faire avancer les ambitions politiques personnelles d'un État donné. S'agissant de la situation des réfugiés et des personnes déplacées, la proposition visant à établir un mécanisme d'assistance pour les pays d'accueil, qui leur permettrait de maintenir la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés, mérite qu'on s'y arrête de manière approfondie et positive.

Nous accueillons avec satisfaction les remarques du rapport concernant l'articulation de l'aide d'urgence sur l'action de reconstruction et de développement. Il est urgent, à notre avis, de définir des moyens appropriés de canaliser, au niveau intergouvernemental, les secours et l'assistance au développement vers les zones sortant d'un conflit. Le Secrétaire général semble avoir entièrement saisi un aspect essentiel de cette question lorsqu'il explique, au paragraphe 67 de son rapport,

> «qu'il faut surtout éviter les situations où seraient imposées des conditions contraires au processus de paix».

Dans la recherche d'organes intergouvernementaux capables de se charger de la transition du maintien de la paix à la reconstruction, la Charte des Nations Unies peut être d'une grande utilité. Ma délégation serait particulièrement intéressée de voir quels moyens peuvent être utilisés pour mettre en oeuvre l'Article 65, qui traite de l'assistance que peut fournir le Conseil économique et social au Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies a permis d'apporter la paix et des secours à de nombreuses régions d'Afrique par le maintien de la paix ou par les multiples programmes conçus pour améliorer les conditions de vie des plus démunis. Malheureusement, ces efforts restent insuffisants.

Le problème est un problème de ressources, mais pas uniquement de ressources : il a une dimension qualitative que l'on ne doit pas oublier. L'assistance technique, par exemple, ne peut avoir comme vocation l'approvisionnement, mais doit cibler les besoins spécifiques des pays qui la reçoivent en utilisant pleinement leurs propres ressources et leurs potentialités. Dans les domaines comme la protection des droits de l'homme et la promotion de la gestion des affaires publiques de façon démocratique, il serait probablement bénéfique d'encourager les interactions entre les différents pays africains et entre l'Afrique et d'autres régions du monde en développement où des progrès ont été récemment accomplis — telles que l'Amérique centrale, par exemple, comme l'a éloquemment expliqué l'Ambassadeur du Costa Rica. Ce serait là une façon novatrice et, à notre sens, prometteuse, d'élargir la coopération Sud-Sud aux domaines politique et juridique. Au sujet de la coopération Sud-Sud, je voudrais mentionner comme illustration l'action du Brésil, qui a adopté les mesures législatives voulues pour prendre part à l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés. Le montant de la dette à effacer est d'environ un milliard de dollars, chiffre non négligeable pour un pays en développement.

Le débat d'aujourd'hui ne pourra épuiser toutes les questions complexes auxquelles nous sommes confrontés. Nous réserverons donc de plus amples commentaires à des occasions ultérieures, au sein de cette instance comme dans d'autres. Je voudrais terminer pour le moment en appuyant la proposition du Secrétaire général visant à convoquer une nouvelle séance au niveau ministériel sur l'Afrique tous les deux ans et de convoquer un sommet d'ici cinq ans. Maintenir l'attention de la communauté internationale, aux plus hauts niveaux politiques, sur ces problèmes pendant cinq ans est certainement un bon moyen d'améliorer la compréhension de ces derniers et de contribuer à y trouver des solutions réalistes. Le Brésil est sûr qu'une intensification du dialogue international sur l'Afrique, au sein du Conseil de sécurité comme en dehors, qui prenne totalement en compte le point de vue africain et s'inspire de l'expérience récente de manière équilibrée, aura des conséquences durables sur la paix de ce continent vaste et généreux.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Je tiens à exprimer notre plus sincère gratitude au Secrétaire général pour son rapport complet et analytique sur les causes de conflit et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

La présente séance officielle du Conseil de sécurité visant à discuter de la situation en Afrique illustre bien l'intérêt que porte le Conseil à ce continent, de même que son attachement à la question du devenir du continent africain. Les nombreuses tensions existant en Afrique aujourd'hui représentent le plus grave des défis pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a une tâche difficile à accomplir. De plus, un succès obtenu par le Conseil de sécurité dans la résolution des problèmes de l'Afrique serait une preuve indubitable de son efficacité.

Il est particulièrement important de procéder au diagnostic des principaux problèmes de l'Afrique et de déterminer les sources de conflit et de dissension sur le continent. Sans aucun doute, le lourd héritage du colonialisme qu'ont reçu les États africains avec leur partition et leur division en unités nationales parfois hétérogènes est l'une des raisons principales de l'existence actuelle de nombreux foyers de discorde en Afrique.

Le problème fondamental de l'Afrique est celui de l'instabilité politique de certains de ses pays. Cela est dû au fait que la nature de l'autorité est changée par le recours à la force à brefs intervalles, ce qui expose les États africains à des perturbations traumatisantes. Dans ces pays, le pouvoir, au lieu d'être une voie vers la stabilité et le développement, devient une fin en soi. Les problèmes économiques et sociaux viennent refermer ce cercle vicieux de l'instabilité. Une approche globale et radicale doit être trouvée pour résoudre ces problèmes. Le développement ne peut exister sans paix et sans stabilité, et la paix et la stabilité ne peuvent se perpétuer sans développement économique et social.

D'autre part, les caractéristiques multiethniques de la plupart des États africains sont souvent source de conflits à cause des traitements préférentiels que reçoivent certains groupes ethniques et de la discrimination pratiquée à l'égard d'autres groupes — situation inéluctablement au coeur des dissensions qui séparent ces groupes ethniques. La tendance à monopoliser les sources de richesses est l'une des caractéristiques fondamentales de ceux qui tiennent les rênes du pouvoir en Afrique. La monopolisation des richesses est l'une des principales raisons de l'éternisation des conflits sur le continent.

Un bon exemple de ce qui précède est la situation qu'a connue récemment la Sierra Leone, où ceux qui ont usurpé le pouvoir du gouvernement légitime, ont également monopolisé les richesses naturelles, se sont servi de fonds publics et privés et ont répandu la peur et la violence dans tout le pays. Heureusement, grâce aux pays d'Afrique de l'Ouest et à l'ONU, le Gouvernement légitime de la Sierra Leone a pu être remis en place.

La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes et diligentes pour s'attaquer aux graves problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels doit faire face l'Afrique. Dans ce domaine, nous réaffirmons l'importance du rôle des Nations Unies. Malgré la longue série de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et les initiatives et plans formulés en vue du maintien de la paix en Afrique, le succès de certaines initiatives n'en a pas empêché d'autres, parallèlement d'échouer. Ces échecs sont fondamentalement dus aux hésitations de la communauté internationale, qui l'ont empêchée d'intervenir efficacement et rapidement pour le maintien de la paix. La meilleure illustration de ces échecs est l'absence d'intervention pour empêcher le génocide au Rwanda, événement sans précédent dans l'histoire moderne. Cette réticence à intervenir a eu de graves répercussions dont nous ressentons encore les effets aujourd'hui.

Mon pays est convaincu que les opérations de maintien de la paix du Conseil de sécurité, efficaces pour contenir les conflits, ne sont pourtant pas toujours la meilleure solution aux problèmes que connaît l'Afrique. En l'absence d'une volonté des parties à un conflit de résoudre leurs problèmes à l'amiable, la paix s'avère très difficile à obtenir. En fait, on obtient souvent le résultat inverse. Toutefois, si les conditions adéquates existent, les opérations de maintien de la paix peuvent représenter l'arbitre décisif entre conflit et paix. D'où l'importance cardinale d'un soutien par les Nations Unies des initiatives de paix régionales, car les moyens des Nations Unies, quelque grands qu'ils soient, ne sont pas suffisants à eux seuls. Nous pensons que des groupements entre États de la région peuvent assumer un rôle complémentaire important de prévention de l'extension des conflits, grâce à leur compréhension de la nature des problèmes régionaux et à leur grande capacité d'influencer les parties de la zone.

Ma délégation estime que l'élimination des sources de tension en Afrique exige des efforts de longue haleine, qui sachent prendre en compte la complexité des raisons à l'origine d'un conflit. Dans ce contexte, il faudrait garder en mémoire les points suivants :

Premièrement, une volonté authentique, véritable moteur de la stabilité et du développement en Afrique, revêt une importance cruciale. L'Afrique, continent riche et fertile, est en effet capable de fournir une assise solide à la prospérité.

Deuxièmement, les organisations internationales devraient contribuer à la reconstruction des structures économiques détruites dans les conflits, ce qui permettrait de garantir le non-retour des conflits. À cet égard, l'assistance humanitaire n'est pas suffisante pour une consolidation de la paix, sans laquelle les Africains ne pourront se prendre en main et parvenir à l'état de développement auquel ils aspirent, en éliminant de leurs pays le spectre des conflits.

Troisièmement, il faut encourager une coordination entre les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Celle-ci permettra de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et le mécanisme de l'OUA visant à la recherche de solutions efficaces aux problèmes de l'Afrique.

Quatrièmement, il faut s'attaquer au problème de l'acquisition et du trafic d'armes et prendre des mesures préventives pour endiguer les flux d'armes vers l'Afrique.

Cinquièmement, il faut donner la priorité à la consolidation de la paix après les conflits, pour empêcher qu'une paix trop fragile ne s'effondre à la moindre occasion.

Sixièmement, une coordination est nécessaire entre les mesures de maintien de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité et les efforts des organisations des Nations Unies pour le développement. De cette manière, le continent africain pourrait bénéficier d'efforts unifiés et n'aurait pas à subir les conséquences de l'éparpillement des efforts.

Pour terminer, ma délégation voudrait réaffirmer l'importance du rôle capital que peuvent assumer l'Organisation des Nations Unies et ses organes dans le cadre de leur engagement en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Afrique.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de nous avoir fourni un cadre pour la discussion de questions d'une telle importance pour notre continent, l'Afrique. Le rapport qu'il a présenté la semaine dernière au cours d'une séance officielle du Conseil souligne les efforts qu'il déploie constamment pour s'attaquer aux nombreux problèmes auxquels continue d'être confrontée l'Afrique. En reconnaissant le besoin urgent que nous avons de relever ces défis, ma délégation voudrait souligner que le présent rapport est à envisager comme une partie d'un processus visant à trouver une réponse aux besoins si connus de l'Afrique.

Je rappelle qu'au cours de la séance extraordinaire du Conseil de sécurité sur l'Afrique en septembre dernier, nous avons confié au Secrétaire général la tâche de rédiger un rapport permettant au moins de clarifier la voie à suivre pour s'attaquer aux causes des conflits et promouvoir une paix et un développement durables en Afrique. Le rapport fournit une bonne analyse de la situation actuelle en Afrique et expose également des recommandations multiples et concrètes faisant appel à la participation de la communauté internationale. Je rappelle en outre qu'au cours de la séance de septembre notre Ministre des affaires étrangères a souligné l'impossibilité, où que ce soit, d'un développement sans paix et la nécessité de trouver une approche globale et intégrée aux problèmes complexes de l'Afrique. C'est au travers du prisme de cette interdépendance entre la paix et le développement que ma délégation voudrait faire part de ses vues.

J'aborderai pour commencer la question de la paix et de la sécurité. Il est clair pour chacun d'entre nous que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales revient à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité. De même que la dynamique des relations internationales a changé, la manière dont l'ONU s'occupe des questions de paix et de sécurité a également évolué. Cela est dû, en grande partie, à l'échec des instruments auxquels on confiait traditionnellement le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'aux complexités uniques de chaque situation de conflit. Il y a eu des tentatives postérieures de réduire le rôle que doit jouer, sur la base de la Charte, l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Même, une nouvelle dynamique est apparue, qui cherche à régionaliser les activités de rétablissement et de maintien de la paix. Nous maintenons que les organisations de la région et de la sous-région ne peuvent jouer qu'un rôle complémentaire au rôle principal qui revient à l'ONU. Ce rôle complémentaire a été rempli de manière très honorable, ces dernières années, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Afrique occidentale et par l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans la corne orientale de l'Afrique, par exemple.

Comme le souligne clairement le Secrétaire général dans son rapport, l'action en faveur de la paix doit être opportune, adaptée, bien coordonnée et soigneusement planifiée. À cet égard, nous nous félicitons de la récente création du Comité exécutif pour la paix et la sécurité sous la tutelle du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui répond à la nécessité de renforcer la coopération, la cohérence des politiques et la mise en commun des informations. Cette collaboration peut être encore facilitée par la reprise de réunions annuelles entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU, coprésidées par leurs deux Secrétaires généraux. En effet, comme les traditionnelles résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OUA le stipulent, l'ONU est invitée à aider l'OUA à renforcer ses capacités institutionnelles et opérationnelles de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique. Nous pensons que le renforcement de ces capacités institutionnelles et opérationnelles grâce à la consolidation d'un système d'alerte rapide, au transfert de technologie, à l'aide à la formation du personnel, à l'échange et la coordination des informations, à l'appui logistique et plus important encore, grâce à la mobilisation concrète de ressources financières, s'impose de toute urgence.

Ayant souligné le rôle complémentaire des organisations régionales et sous-régionales, il convient d'aborder l'ensemble des questions ayant trait aux activités de médiation. Il est important que les protagonistes internationaux

évitent d'entrer en concurrence dès lors qu'un cadre de médiation a été établi. Nous pensons néanmoins que si des efforts complémentaires visent le même objectif et sont bien coordonnés, le résultat s'avérera fructueux. Dans ces situations, il appartient au médiateur principal d'adopter une attitude positive et coopérative plutôt que de prendre en otage les efforts de médiation en cours car de tels comportements exacerbent les souffrances des peuples innocents que ces initiatives visent à aider.

Nous appuyons une autre proposition qui tend à mobiliser la coopération internationale en faveur des efforts de paix grâce à la création de groupes d'«Amis». Ces groupes harmonisent les opinions, coordonnent les actions et trouvent les ressources essentielles qui sont nécessaires au processus de paix.

Revenu récemment d'une visite en Afrique en tant que Président du Comité des sanctions sur l'Angola, force m'est de convenir avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire de cibler les sanctions de manière plus efficace. Dans le cas de l'Angola, les sanctions sont bien ciblées; elles se sont avérées efficaces et sont de fait des sanctions «intelligentes». Dans d'autres cas, les sanctions sont trop généralisées et causent involontairement des souffrances aux populations civiles, sans avoir d'effet visible sur ceux qu'elles étaient destinées affecter. Il incombe également à la communauté internationale de veiller à ce que les dispositions de ces régimes des sanctions, et notamment des embargos sur les armes, ne soient pas bafouées.

Ma délégation appuie sans réserve les recommandations du Secrétaire général, dont plusieurs ont déjà été formulées sans résultat, pour ce qui est du maintien de la paix et du rôle de l'ONU en faveur du maintien de la paix en Afrique. La séparation des adversaires dans les camps de réfugiés, l'aménagement de couloirs de sécurité à l'intention des réfugiés et l'application de règlements d'ensemble sont conformes aux principes qui ont été énoncés lors des sommets régionaux de Nairobi consacrés à la crise dans l'est du Zaïre, qui ont eu lieu en 1996. À cette époque, les chefs d'État et de gouvernement de la sous-région avaient demandé d'urgence que ceux qu'on appelle les «intimidateurs» et les réfugiés de bonne foi soient séparés, en recommandant l'établissement de couloirs de sécurité et de sanctuaires temporaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Ces appels n'ont pas été entendus. Un génocide s'est ensuivi, entraînant la disparition d'un grand nombre de réfugiés, dont le sort reste inconnu; cette leçon a été assurément très dure.

En ce qui concerne l'action préventive, il nous reste à espérer que l'exemple donné par les pays africains eux-mêmes, notamment en République centrafricaine et en Sierra Leone, sera suivi. Rien ne saurait remplacer des réactions opportunes et appropriées venant de la communauté internationale.

Nous appuyons également les propositions concrètes qui visent à renforcer les initiatives régionales et sous-régionales. Nous estimons que, compte tenu des difficultés financières constantes que connaît l'ONU, une stratégie de déploiement conjoint avec des forces régionales, sous-régionales ou multinationales est une solution viable.

Je me pencherai maintenant sur les questions humanitaires. Le problème des conflits a donné lieu à des situations d'urgence humanitaire en Afrique. Non seulement nous assistons au déplacement massif d'Africains au-delà des frontières, mais nous constatons également que des déplacements importants de population ont lieu à l'intérieur des pays, en raison de ces conflits. Il convient de rappeler qu'il est nécessaire de rechercher continuellement une approche coordonnée de l'aide humanitaire. Dans les situations de conflit, les abus de la guerre se multiplient. Il est donc utile que des missions des droits de l'homme soient déployées pour qu'une pression internationale importante puisse être exercée afin d'inciter les combattants à respecter les droits fondamentaux des populations civiles.

Nous appuyons en outre l'idée du Secrétaire général selon laquelle les enfants devraient être considérés comme des «zones de paix» dans les situations de conflit et des mesures concrètes devraient être prises pour leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible, malgré l'existence de ces conflits. À cette fin, nous encourageons le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé à poursuivre ses efforts de sensibilisation de la communauté internationale et à élaborer une législation internationale solide pour répondre à ce besoin.

En raison du problème d'insécurité constant dans les camps de réfugiés, ma délégation appuie l'idée tendant à créer un mécanisme international en vue d'aider les gouvernements des pays d'accueil à maintenir la sécurité et la neutralité dans les camps de réfugiés.

L'impact de ce qu'on appelle le travail armé est une autre question importante que le Secrétaire général a déjà abordée. Il s'agit d'un groupe de personnes déplacées qui franchit les frontières avec des armes. Nous pensons qu'il importe de s'attaquer de manière ciblée à ce phénomène dangereux qui risque de déstabiliser des sous-régions tout entières.

En ce qui concerne les questions économiques, il est clair que les sources de conflit, même si elles varient,

trouvent leur origine dans la triste réalité de la pauvreté. L'Afrique demeure marginalisée par les relations économiques internationales actuelles. Le Secrétaire général a évoqué les conséquences de ces faiblesses économiques dans les situations de conflit. Nous pensons qu'en dépit des ces problèmes, certains pays africains ont enregistré des succès importants et continuent de déployer des efforts sérieux pour poser des fondements solides en vue de leur développement futur.

Au niveau régional, des stratégies à ces fins ont été mises en place. Au niveau national, des réformes économiques d'envergure ont été mises en oeuvre. Il convient de rappeler que ces initiatives exigent l'appui de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous convenons qu'il est nécessaire et urgent de redéfinir les relations de l'Afrique avec les principaux protagonistes du nouvel ordre économique mondial, y compris les institutions de Bretton Woods. La nécessité urgente de réduire le fardeau de la dette qui afflige tant d'économies africaines se trouve au coeur de l'examen de ces grandes questions économiques internationales.

À cet égard, nous appuyons les recommandations du Secrétaire général tendant à étendre les avantages de l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés, pour en faire profiter un grand nombre de pays africains. Compte tenu des conséquences négatives des problèmes d'endettement énormes avec lesquels nous sommes aux prises, l'appui de la communauté internationale ne saurait être surestimé. L'appel lancé par le Secrétaire général à l'intention de l'ensemble des pays créditeurs pour qu'ils convertissent en dons toutes les dettes bilatérales publiques restantes des pays africains les plus pauvres mérite d'être vivement appuyé.

Avec l'accès accru aux marchés, l'appui à l'ajustement à un environnement commercial concurrentiel au niveau mondial, la fourniture d'une proportion minimale de 50 % de l'aide de nos partenaires de développement à l'Afrique, l'accent mis sur le développement social, notamment en ce qui concerne l'investissement dans les ressources humaines, nous pensons que nous pouvons commencer à passer définitivement de la pauvreté à la prospérité et avec la prospérité, le spectre des conflits s'éloignera encore davantage de la vie des Africains.

Et maintenant, pour finir, je voudrais aborder la question du suivi, telle que l'envisage ma délégation. Afin de maintenir l'élan suscité par ce débat et de traiter de manière complète des problèmes qui affligent l'Afrique, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à convoquer une réunion biennale du Conseil de sécurité en vue d'évaluer les efforts entrepris et d'envisager les mesures à prendre à l'avenir. Nous considérons également favorablement l'idée selon laquelle le Conseil tiendrait une réunion au sommet dans les cinq ans pour examiner ce problème.

Pour nous, cet exercice est un processus et non un événement. Une approche multiforme de l'application de ces recommandations complexes est clairement recommandée. À cette fin, nous pensons qu'à la suite de ce débat, le Conseil de sécurité devrait créer un mécanisme concret d'action de suivi. À notre avis, l'instrument servant à créer cette structure devrait définir en termes très clairs les paramètres à l'intérieur desquels nous examinerions les questions de l'Afrique. Ce mécanisme appliquerait les recommandations du Secrétaire général qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité et il mettrait en place une structure permettant d'assurer le suivi avec d'autres organes et institutions qui devraient appliquer les recommandations relevant de leur compétence.

Nous pensons également que le Conseil de sécurité devrait envisager d'adopter un calendrier gradué en vue de continuer à mettre l'accent sur les questions qui ont été soulevées dans le rapport et de mobiliser la volonté politique nécessaire pour mettre en oeuvre les recommandations qui ont été si clairement exposées. De fait, au mois de septembre, lorsque la plupart des ministres des affaires étrangères seront à New York, le moment sera opportun pour évaluer les efforts entrepris jusqu'à présent et les mesures qui seront nécessaires à l'avenir.

Le débat de ce jour n'est qu'une introduction. Il vise, à notre avis, à engager un processus de participation active et d'engagement constant qui établira un nouveau partenariat efficace entre l'Afrique et le reste du monde. La visite que doit prochainement entreprendre le Secrétaire général en Afrique nous permettra, j'en suis sûr, de maintenir cet élan et contribuera à souligner l'engagement constant de l'ONU à l'égard de l'Afrique. Nous lui souhaitons bon voyage en lui adressant tous nos voeux de succès.

Je voudrais souligner que le raisonnement qui soustend notre attitude est d'assurer qu'aucune décision n'est prise à la hâte et qu'un processus pertinent et bien mûri s'amorce en vue d'instaurer la stabilité, la paix et la prospérité en Afrique. J'espère que nous aurons tous la volonté politique d'y parvenir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant prononcer une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je voudrais, pour commencer, rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport sur l'Afrique qui est

détaillé et précis dans son analyse et je me félicite du bien-fondé de ses recommandations. Sur la toile de fond des nombreux problèmes qui se posent à l'Afrique aujourd'hui, il nous incombe, à l'ONU, d'analyser le cadre conceptuel des initiatives de coopération que la communauté internationale doit engager en vue de relever ces défis, en allant au-delà de l'aspect politique et économique, et de déterminer le rôle de l'ONU dans notre effort conjoint visant à concrétiser ce cadre conceptuel.

Ce faisant, je voudrais indiquer clairement que je me limiterai aujourd'hui aux aspects du rapport du Secrétaire général qui relèvent précisément du mandat du Conseil de sécurité, en laissant de côté d'autres aspects également importants du rapport qui seront traités de manière plus appropriée dans le cadre d'autres organes de l'ONU, tout en confirmant ma conviction qu'en mettant en oeuvre notre stratégie pour l'Afrique, qui est assaillie de problèmes complexes liés organiquement, une approche globale est absolument essentielle.

Dans le meilleur des mondes au lendemain de la période d'après guerre, qui a été marquée par l'apparition de défis à la paix et la sécurité tant à l'intérieur d'États qu'au niveau international, et où les moyens militaires ne peuvent être le seul instrument, voire l'instrument prédominant, pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité, nous devons nous interroger sur la manière d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un contexte beaucoup plus large qui engloberait des facteurs politiques, économiques, sociaux et même culturels. Le Conseil de sécurité, dont la responsabilité essentielle est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité, ne peut s'acquitter de son rôle qu'en reconnaissant ce concept. C'est précisément dans cet ordre d'idées que la déclaration présidentielle prononcée à l'issue de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité en septembre dernier a demandé au Secrétaire général d'adopter une approche globale dans la préparation du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il ne fait aucun doute que l'une des tâches les plus urgentes de la communauté internationale à la veille de son entrée dans le XXIe siècle doit être d'envisager comment résoudre la situation en Afrique, où de nombreux conflits touchent la population de ce vaste continent dans un climat lourd de difficultés économiques et sociales, sans parler des problèmes de gouvernance. Je dis ceci pour les raisons suivantes.

Premièrement, l'instabilité fondamentale dans l'ensemble des rouages politiques de l'Afrique, due essentiellement à des conflits entre États et des conflits régionaux, peut avoir un effet direct grave sur la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, si l'on ne remédie pas au problème de la stagnation qui entrave le développement économique de l'Afrique, cela aboutira non seulement à paralyser le système économique mondial, mais conduira à une situation dans laquelle les griefs sociaux et le mécontentement au niveau mondial, provenant de la marginalisation et d'une aliénation plus poussée de ce continent, risquent d'entraîner une instabilité sociale grave à l'échelle mondiale. En revanche, l'intégration totale du continent africain dans le système économique mondial, grâce à la participation des peuples de l'Afrique dans l'élargissement de la prospérité mondiale, pourrait avoir des effets bénéfiques considérables sur l'ensemble du monde.

Troisièmement, la communauté des nations qui se fonde aujourd'hui sur certaines valeurs, ne peut, ni ne doit, fermer les yeux face aux réalités politiques, économiques et humanitaires de l'Afrique, où des peuples frères souffrent des malheurs causés par les conflits armés, la pauvreté extrême, l'injustice sociale et le manque de bonne gouvernance. Le Secrétaire général évoque ces problèmes dans son rapport, lorsqu'il indique très honnêtement dans son rapport que :

> «Faute d'avoir prévenu ces épouvantables tragédies, les dirigeants des pays africains ont manqué à leurs responsabilités à l'égard de leurs peuples; la communauté internationale a manqué aux siennes; l'Organisation des Nations Unies aussi.» (*S/1998/318, par. 5*)

Le Japon appuie sans réserve l'approche stratégique englobant les domaines politiques, humanitaires et les questions ayant trait au développement, que le Secrétaire général a proposée dans son rapport. En fait, c'est exactement ce que le Japon a toujours prôné comme étant l'élément central d'une nouvelle stratégie pour l'Afrique, depuis qu'il a lancé la première Conférence internationale sur le développement de l'Afrique à Tokyo en 1993. Au cours des dernières années, depuis qu'une nouvelle possibilité s'est fait jour pour l'Afrique à la suite de la fin de l'affrontement Est-Ouest, le Japon a souligné que, pour faire face au problème africain et traiter des aspects politiques et militaires des activités de prévention des conflits, il faut viser à réaliser d'une manière intégrée le développement socioéconomique et la réalisation d'une société dans laquelle la diversité des valeurs politiques devrait être tolérée. Il incombe à la communauté internationale d'encourager la coopération à cette fin, en se fondant sur une nouvelle stratégie commune.

En entreprenant ces efforts, le Japon espère jouer un rôle catalyseur en faveur de la coopération internationale en Afrique, selon une stratégie unifiée, l'ONU jouant un rôle

central de coordination. Ce faisant, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, pour résoudre efficacement les problèmes qui se posent à l'Afrique, il faudrait que les activités menées par les divers organes de l'ONU, par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations régionales et sous-régionales en Afrique qui se sont engagées à poursuivre les objectifs visant à la prévention des conflits et à leur règlement précoce, ainsi qu'à la consolidation de la paix après les conflits — et celles qui sont exécutées par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la communauté internationale dans son ensemble en vue d'atteindre les objectifs de développement — soient coordonnées de manière intégrée et complémentaire afin qu'elles se renforcent mutuellement et qu'elles soient étroitement liées dans le cadre d'une stratégie globale unifiée. La métaphore d'un orchestre de chambre me vient à l'esprit; chaque instrument a sa propre partie spécifique et essentielle à jouer pour produire une oeuvre symphonique harmonieuse.

Deuxièmement, cette stratégie globale devrait être fondée sur le concept de partage des responsabilités entre tous les pays, selon le principe d'un partenariat mondial. Dans ce contexte, le centre le plus approprié pour imprimer un élan en vue de susciter la volonté politique nécessaire de la communauté internationale, y compris des pays africains, sur la base du concept de la propriété, pour que les nombreux protagonistes puissent jouer leurs rôles respectifs dans le cadre de cette stratégie commune, devrait être l'Organisation des Nations Unies.

Troisièmement, il sera nécessaire en vue d'appliquer cette stratégie, d'adopter une démarche individualisée pragmatique, en élaborant les moyens les plus appropriés pour traiter des conditions particulières de chaque conflit et répondre aux besoins spécifiques de chaque pays.

C'est en tenant compte de ces trois aspects que le Japon a abordé le problème de la prévention et du règlement des conflits en Afrique par le biais d'initiatives telles que la Conférence de Tokyo sur la stratégie préventive, organisée en janvier de cette année, sur le plan politique, et celui du développement, en organisant notamment la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en octobre de cette année, sur le plan économique.

Sur cette toile de fond, le Japon pense que le rapport du Secrétaire général vient à point nommé au moment où la communauté internationale dans son ensemble fait face à de sérieux et gigantesques défis en ce qui concerne l'Afrique. Le fait que le rapport ait suscité tant d'intérêt à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies montre de manière éloquente combien la communauté internationale a pris conscience du besoin urgent d'intensifier la coopération internationale sur l'Afrique actuellement. La question est maintenant de savoir comment concrétiser cet élan en mettant en oeuvre les sages conseils figurant dans les recommandations.

Je voudrais à ce stade parler de certaines des recommandations les plus remarquables qui figurent dans le rapport.

Premièrement, le problème du commerce des armes doit être abordé de façon directe par la communauté internationale si nous pensons vraiment ce que nous disons pour la défense de la paix et de la stabilité en Afrique. En effet, l'accroissement des flux d'armes vers le continent africain est un des principaux facteurs responsables des situations tragiques survenues dans la région. Ceux qui exportent des armes vers l'Afrique devraient se sentir principalement responsables de cette situation. Le Japon pense qu'au Conseil de sécurité nous devrions prendre cette situation très au sérieux et chercher les moyens efficaces de contrôler les activités impliquées dans l'exportation d'armes légères. Le Japon, en tant que pays fermement attaché à ses trois principes de non-exportation des armes, préconisant l'interdiction effective d'exportation d'armes où que ce soit, est convaincu qu'il est grand temps que la communauté internationale traite cette cause sous-jacente fondamentale des nombreuses tragédies qui touchent l'Afrique ou toute autre région dans le monde ravagée par des conflits.

Deuxièmement, dans le même contexte, le Registre des armes classiques des Nations Unies, créé sur l'initiative du Japon en collaboration avec la Communauté européenne en 1991, peut être mieux utilisé pour limiter les conflits potentiels et réels en Afrique. Le renforcement de la transparence des capacités de défense respectives des nations peut être un important moyen d'établir la confiance parmi les pays voisins et peut servir à empêcher un détournement excessif des ressources précieuses à des fins de renforcement des capacités de défense excessif aux dépens des efforts en faveur du développement socioéconomique. À cet effet, je voudrais demander que ce Registre soit plus appliqué dans le monde entier, et plus particulièrement en Afrique. L'idée d'établir des registres d'armes classiques régionaux et sous-régionaux supplémentaires, comme le suggère le Secrétaire général, mérite d'être concrétisée dans les plus brefs délais.

Troisièmement, dans le monde d'aujourd'hui, où l'emploi de la force en tant que mesure coercitive devient de plus en plus difficile, le Japon considère que des sanctions non militaires pourraient se révéler utiles pourvu

qu'elles soient appliquées de manière judicieuse et ciblée. Lorsqu'une sanction est imposée, trois grands facteurs devront être pris dûment en considération : sa pertinence par rapport à l'objectif souhaité, son efficacité dans l'application de la part des parties participantes, et son impact sur la situation humanitaire dans le pays ciblé. Le Japon pense donc que la communauté internationale devrait procéder à une étude minutieuse de ces divers aspects des sanctions afin qu'elles puissent être un instrument véritablement utile et efficace pour faire respecter la paix et la justice par la partie qui violerait les obligations sacrées qu'elle a contractées en vertu de la Charte des Nations Unies. La recommandation du Secrétaire général en la matière contient des suggestions intéressantes qui méritent que nous les examinions sérieusement.

Quatrièmement, sur le plan humanitaire, je tiens à souligner qu'en envisageant d'octroyer une aide humanitaire à la population civile victime de conflits, il est essentiel de prendre en compte dès le début et dans une perspective à long terme les exigences qu'impliquent des efforts en faveur de la consolidation de la paix après les conflits. À tous les stades de la gestion des conflits, depuis l'étape de la prévention des conflits à celle du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits, le processus entier doit être considéré comme un processus continu et être traité de manière intégrale dans notre examen de la gestion des conflits en Afrique.

Cinquièmement, dans la même optique, il est important de se rendre compte que nous avons été témoins récemment d'une tendance regrettable où les activités humanitaires connaissent de graves problèmes de sécurité qui les entravent sérieusement. En fait, elles ont souvent besoin de l'aide et de la protection d'éléments militaires d'opérations de maintien de la paix. De plus en plus, la protection par des éléments militaires devient nécessaire, par exemple pour assurer la distribution d'approvisionnements de secours humanitaires ou pour séparer les réfugiés civils innocents des ex-belligérants et des criminels qui se trouvent dans les camps de réfugiés. Le Japon est fermement convaincu qu'au Conseil de sécurité, nous devons de toute urgence accorder une plus grande attention à cette question.

J'ai jusqu'à présent essayé de ne mentionner que quelques-uns des aspects que ma délégation juge des plus importants dans le rapport du Secrétaire général. Toutefois, le rapport est tellement riche de par son contenu ainsi que de par ses implications qu'il ne suffira pas que le Conseil de sécurité tire des conclusions concrètes en formulant des recommandations politiques à l'issue d'un débat ouvert d'une journée ou deux. Ceci étant et vu l'importance de ce rapport, je voudrais suggérer qu'un groupe de travail soit créé au Conseil de sécurité pour étudier en profondeur chacune des recommandations contenues dans le rapport et pour élaborer un plan d'action concret qui pourrait être repris par le Conseil. Le Conseil pourrait superviser ce processus et passer en revue les progrès réalisés par le groupe de travail sur une base régulière. Le résultat de cet exercice devrait alors être présenté au Conseil de sécurité pour examen à une réunion convoquée si possible au niveau ministériel en septembre.

Pour conclure mon intervention, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à mobiliser la volonté politique de tous les participants au processus, que ce soit en Afrique ou sur d'autres continents, afin de traiter de manière définitive les myriades de problèmes que confronte l'Afrique aujourd'hui. En fait, il est presque banal de souligner l'importance cruciale de la volonté politique. Toutefois, il est important de savoir qu'il est très facile de parler de l'importance de la volonté politique quant il s'agit plus particulièrement de celle des autres, mais pas de la nôtre. Ce qu'il faut maintenant, c'est un engagement de la part de chacun d'entre nous afin de mobiliser notre propre volonté politique. Comme je l'ai dit précédemment, le Japon a offert de contribuer à la prévention du conflit et au développement en Afrique par les divers moyens dont il dispose. En fait, au cours des cinq dernières années, au Japon, nous avons fait don des fruits de notre dur labeur en faisant des contributions s'élevant à 5,4 milliards de dollars.

Je voudrais terminer mon discours en faisant la promesse que le peuple du Japon continuera d'oeuvrer de concert avec le peuple d'Afrique en faveur de la paix et du développement de l'Afrique.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'actuel Président de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. le Président Robert Mugabe, de la République du Zimbabwe.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion afin de permettre au Conseil de sécurité et aux délégations intéressées d'examiner le rapport du Secrétaire général intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique».

Lorsque le Conseil de sécurité a tenu une séance au niveau ministériel le 25 septembre 1997, un nouveau partenariat a été lancé entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les Nations Unies, entre l'Afrique et la communauté internationale. Nous sommes profondément reconnaissants au Secrétaire général de son rapport objectif et exhaustif qui, à notre avis, constitue le premier effort en vue de donner un contenu à ce partenariat. Le large éventail des questions traitées dans le rapport du Secrétaire général montre clairement la complexité de la question africaine et la nécessité pour cette question d'être de toute urgence adoptée en tant que point à l'ordre du jour international. Car l'Afrique est la région la plus pauvre du monde, elle a été frappée de manière disproportionnée par les conflits intraétatiques, et mérite par conséquent l'attention particulière des Nations Unies plus spécialement et de la communauté internationale en général.

Ces derniers mois, nous avons assisté à un élargissement spectaculaire des horizons de la paix et de la stabilité en Afrique. Le retour à la paix et à la démocratie au Libéria et en Sierra Leone, ainsi que les progrès importants réalisés vers la paix en Angola témoignent amplement de la reprise de la quête de l'Afrique pour la démocratie, la paix et la stabilité. En dépit de la volonté et de la détermination de l'Afrique d'assumer une plus grande responsabilité dans le règlement des crises africaines, y compris les conflits armés, nous voulons appuyer le Secrétaire général lorsqu'il dit être convaincu du fait qu'il ne peut y avoir d'ordre du jour exclusivement africain pour la paix : ce sera toujours un ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies auquel la communauté internationale entière doit souscrire et apporter son appui. Nous tenons à réitérer que nous en sommes pleinement conscients. La présence, le 25 septembre 1997, du Président de l'OUA et du Secrétaire général à la réunion ministérielle spéciale a souligné la volonté du continent de recevoir un traitement spécial de la part des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier.

Nous en appelons donc à la communauté internationale pour que non seulement elle appuie de tout son poids les initiatives de paix de l'Afrique, mais aussi pour qu'elle évalue et renforce les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'OUA en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique. Je voudrais rappeler et souligner ici que la Déclaration du Caire de 1993 stipulait que le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA aurait comme objectif premier «de prévoir et de prévenir les conflits» (A/48/322, annexe II, AHG/DECL.3 (XXIX) Rev.1, par. 15). Par conséquent, nous aurions souhaité que le rapport place davantage l'accent sur la prévention des conflits, qui est l'élément clef de la doctrine de l'OUA sur les conflits de l'Afrique.

Le rapport du Secrétaire général souligne la nécessité de mesures concrètes. À cet égard, nous invitons le Secrétaire général à envoyer une équipe au siège de l'OUA afin de prendre les mesures nécessaires à l'accélération de la mise en place d'un système d'alerte rapide, de fournir une assistance technique et une formation au personnel, notamment par un programme d'échange de personnels, d'institutionnaliser l'échange et la coordination d'informations entre les systèmes d'alerte rapide respectifs de l'OUA et de l'Organisation des Nations Unies, de fournir un appui logistique nécessaire et de mobiliser l'aide financière en faveur du Fonds pour la paix de l'OUA.

L'Afrique appuie sans réserve l'idée du Secrétaire général selon laquelle une détection rapide d'un conflit naissant n'est pas suffisante pour assurer la paix et la sécurité et affirme qu'elle en est parfaitement consciente. C'est la raison pour laquelle les pays africains souhaitent ardemment traiter la question tout aussi importante du renforcement des capacités de réaction rapide et efficace aux conflits sur les fronts politique et diplomatique, ainsi que du déploiement rapide et efficace des soldats du maintien de la paix sur le front militaire. Telle était la décision collective de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA dans sa déclaration d'Addis-Abeba en juin 1995. Depuis lors, il y a eu prolifération des initiatives sur le renforcement des capacités en Afrique dans le domaine du déploiement rapide et du maintien de la paix. Je voudrais réaffirmer que l'Afrique souhaite que ces efforts, s'ils sont bien intentionnés et correctement coordonnés par l'entremise de l'OUA et de ses organisations sous-régionales, puissent compléter considérablement les efforts que déploie l'Afrique en vue d'assurer la paix et la stabilité sur le continent.

Récemment, on a parlé d'une renaissance africaine. Les nouvelles faisant état d'une relance économique en Afrique ont largement été communiquées à la communauté internationale sous forme de chiffres statistiques tels que pourcentages du produit intérieur brut, réduction des déficits budgétaires et restriction des dépenses publiques, ainsi que baisse des taux d'inflation. Toutefois, ces statistiques ne disent pratiquement rien de ce qui se passe réellement pour l'ensemble du peuple africain. Alors que les programmes d'ajustement structurel prescrits pour de nombreux pays africains par les institutions de Bretton Woods ont souvent reflété des chiffres impressionnants, ils ont aussi eu des répercussions très graves et néfastes sur les sociétés africaines en termes de restriction des dépenses sociales, notamment dans le domaine du matériel de santé et d'éducation, et en termes de chômage. Nous avons maintenant devant nous des pays africains qui enregistrent des progrès économiques du point de vue statistique qui sont impressionnants mais qui ne se traduisent pas par une amélioration des conditions de vie pour la plupart des

Africains. Certains de ces pays connaissent en fait une désindustrialisation et n'ont pas progressé vers l'élimination de la pauvreté absolue dans laquelle se trouve la grande majorité de leurs peuples. De nombreux pays africains continuent de dépenser davantage au titre du service de la dette qu'au titre de l'éducation ou de la santé, ou les deux combinés dans certains cas. Nous ne pouvons pas avoir de développement économique qui n'ait d'impact sur l'atténuation de la pauvreté. C'est pourquoi nous appuyons l'idée du Secrétaire général que le développement économique doit se manifester en termes de qualité de vie et de niveau de vie du peuple africain.

Alors que nous jetons les bases du nouveau partenariat dont j'ai déjà parlé, l'Afrique espère que la communauté internationale ira au-delà des faits et des chiffres et agira d'une façon plus humaine et plus personnelle plutôt que statistique dans ses relations avec l'Afrique. Je voudrais rappeler les paroles du Président du Zimbabwe, qui, lors de sa déclaration au Conseil le 25 septembre 1997, a dit :

> «Nous sommes fermement convaincus que la paix et la sécurité auxquelles nous aspirons tous ne peuvent être établies dans la situation de pauvreté abjecte qui prévaut aujourd'hui en Afrique. Nous sommes certains qu'une Afrique politiquement stable, prospère et forte constitue la meilleure contribution à la paix et à la sécurité internationales». (*S/PV. 3819, p. 3*)

Nous saluons l'idée du Secrétaire général selon laquelle il existe un lien intrinsèque entre le développement, la paix et la sécurité.

La paix et la stabilité ne sont pas seulement fondées sur le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté absolue. L'Afrique a sérieusement traité de la question de la bonne gouvernance, en particulier le renforcement des droits de l'homme et d'une plus grande démocratisation du continent, telle qu'indiqué dans la Déclaration d'Addis-Abeba de l'OUA. Les dirigeants africains se sont efforcés de le faire collectivement par le biais des instruments de l'OUA.

L'OUA a suivi pas moins de 40 élections et référendums multipartites à cette date en cette seule décennie. Mais des élections démocratiques ne représentent pas à elles seules la somme totale de la démocratie. L'Afrique s'est engagée dans le processus prolongé d'édification des institutions de la démocratie et cherche à instiller et à encourager une culture de démocratie là où régnait auparavant celle de l'autocratie et de la dictature militaire. Mais il est également vrai que les semences de la démocratie ne peuvent germer, et encore moins croître, dans le sol de la pauvreté de masse, d'analphabétisme, de faim et de maladies. Nous demandons donc à la communauté internationale de venir à l'aide de l'Afrique en appuyant les efforts que déploie le continent, qui découlent de la reconnaissance de la nécessité d'accélérer la formation des ressources humaines, le transfert de technologie, la remise de la dette, l'investissement de capitaux et l'accès aux marchés internationaux sur la base de termes équitables de l'échange.

Enfin, à ce stade, personne ne peut prétendre ignorer la situation particulière de l'Afrique ou le fait que, en tant que région, elle a besoin d'une attention spéciale. Plus que de nouvelles études et analyses, l'Afrique aspire à voir les plans et les programmes passer du stade de projets à celui de mise en oeuvre. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et maintenant le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 étaient tous des documents qui faisaient école. Comme le Secrétaire général, nous faisons appel à la volonté politique de l'ONU en particulier, et à la communauté internationale en général, pour donner un nouvel élan à la recherche de la paix et du développement. En conséquence, nous appuyons les propositions du Secrétaire général d'activité de suivi de la part du Conseil de sécurité au niveau ministériel. L'Afrique ne manquera pas de volonté et d'engagement politique pour saisir les occasions qui peuvent se présenter, car les Africains ont déclaré à plusieurs reprises que le développement et le bien-être de l'Afrique sont essentiellement la responsabilité des Africains eux-mêmes.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Compte tenu de l'heure tardive et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance.

La séance est suspendue à 13 h 30.